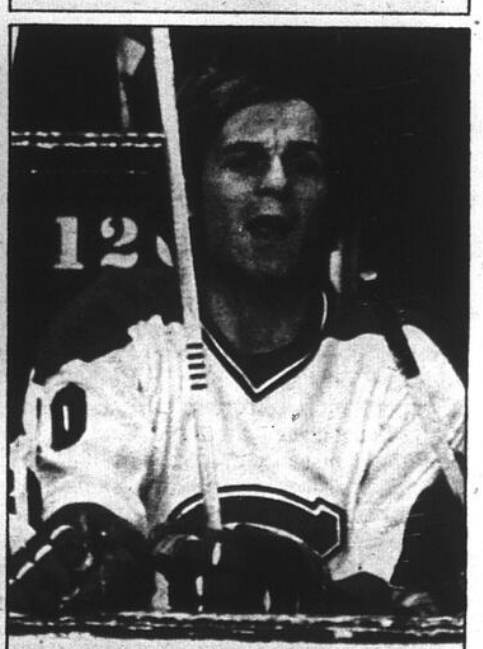
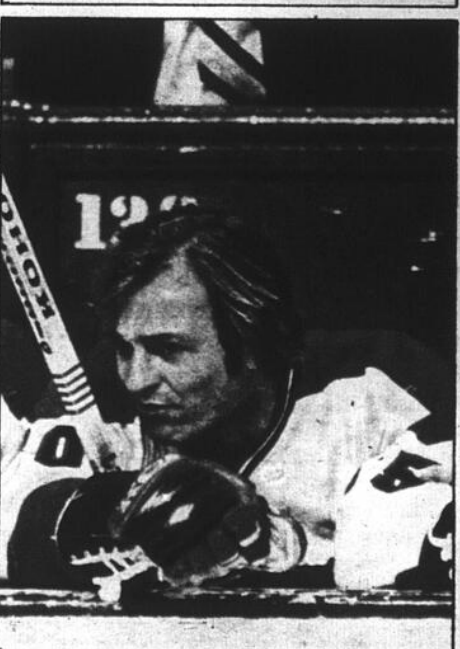
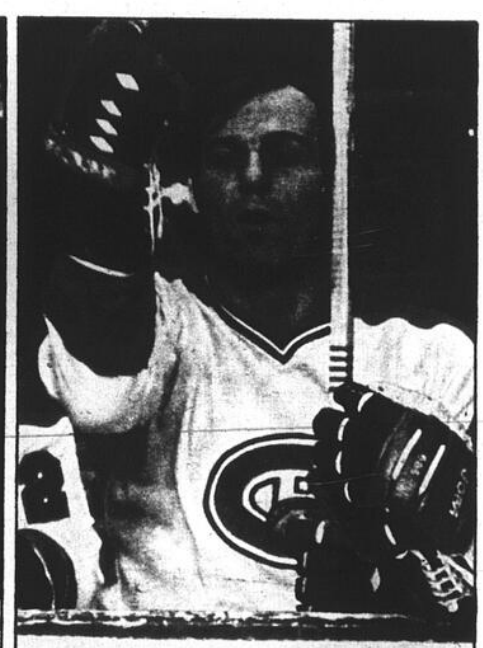


perspectives-dimanche

15 octobre 1978 Vol 10 No 41

Dimanche **Matin**



COMBIEN DE BUTS CETTE ANNEE, MONSIEUR LAFLEUR?

LE SEXISME

«Une maman, ça sert à faire la cuisine... à aimer les enfants, à faire à diner, à plier le linge, à faire des bébés, à laver les enfants...»

«Un papa ça sert à construire des choses, à gagner de l'argent, à travailler...»

Ces réflexions sortent de la bouche des enfants d'une école maternelle à qui une enseignante a demandé ce que représentent pour eux un papa et une maman.

Il y a quelques années, le rapport Parent permettait à tous de poursuivre leurs études gratuitement jusqu'au cégep, quels que soient le sexe et la classe sociale. On avait rêvé que garçons et filles se retrouveraient sur un pied d'égalité. Fini le sexisme dans les écoles! Fini le sexisme dans la société en général!

Mais on ne change pas aussi facilement de vieux réflexes; un récent colloque sur la langue française demandait qu'on commence par chasser le sexisme des textes officiels. Où le sexe ne va-t-il pas se nicher?

méli-mélo



Margaret en a assez

De retour de France où elle tournait dans le film *L'Angedien*, Margaret Trudeau s'en est pris à certains cinéastes qui exploitent son nom et à une certaine presse qui associe son nom à Pierre, Jean, Jacques et tous les autres. Cette fois, il s'agit de Jean-Luc Fritz, peintre décorateur de 38 ans qu'elle a rencontré pendant le tournage de son film. Le photographe, lui, les a surpris en tête à tête au Bar de la Marine, à Cassis.

PHOTO GAMMA

Rouler en français

Tous les propriétaires d'automobiles devraient connaître des termes comme allumeur, culasse, jauge, embout; malheureusement, on emploie plus couramment les mots anglais pour désigner les pièces du moteur

ou les différents mécanismes de sa voiture. Pour nous aider à rouler en français, l'Office de la langue française a publié une série d'affiches illustrant de façon très claire les diverses pièces de l'auto et de son moteur

avec les termes français correspondants. Il suffit de s'adresser à cet organisme pour obtenir les affiches de la série «Le français sur quatre roues». Rouler en français, c'est sûrement aussi bien que rouler en français.

UN MANOIR A VISITER

Parmi nos monuments historiques, il en est un qui attire particulièrement l'attention. Il s'agit du Manoir Rouville-Campbell, situé au bord de la rivière Richelieu, à Saint-Hilaire (125, chemin des Patriotes). Après avoir acquis le domaine Rouville en 1844, le major Campbell entreprend peu après la construction d'une splendide demeure de style Tudor en partie sur les fondations de l'ancien manoir. C'est l'actuel manoir Rouville-Campbell. Les descendants du major l'ont habité jusqu'en 1955. Abandonné pendant plus de dix ans, le Manoir est acheté par Jordi Bonet en 1967. Il n'a été classé monument historique qu'en juin 1977.

On peut visiter le Manoir les samedi et dimanche entre 13 et 20 heures et durant la semaine sur rendez-vous. La fin de semaine, l'entrée est libre. Un animateur vous fournira de nombreux détails sur l'histoire de cette demeure, et vous fera visiter la galerie d'art Para. On peut également s'y inscrire à des cours de modelage, peinture et sculpture.

LA LOTOMANIE

Entre les diverses lotos fédérales et provinciales, chaque citoyen canadien dépense environ 30 dollars par an. D'autre part, le chiffre des ventes de Loto-Québec a atteint en 77 le montant de \$183 000 000. Environ 45 p.c. des profits de la Loto-Québec sont versés aux gagnants. Si on mettait bout à bout les billets de Mini vendus l'an passé, on pourrait en faire un ruban de quelque 9 250 milles qui pourrait théoriquement encercler le Canada et les États-Unis.

UN OISEAU RARE

Une fauvette de Kirtland, une des espèces d'oiseaux rares et en danger d'extinction d'Amérique du Nord, fut capturée dans la vallée de la Gatineau afin de relever le numéro de sa bague et fut relâchée indemne. Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada déclare que c'est la première fois que la présence d'une fauvette de Kirtland est confirmée au Québec.

L'oiseau, un mâle chanteur seul, fut trouvé par une équipe de recherche mise sur pied par la faculté de Foresterie et d'architecture paysagiste de l'université de Toronto, avec le concours des membres de la Société de protection des oiseaux de la province de Québec ainsi que du Musée national du Canada. L'année dernière, la même équipe de recherche de l'université de Toronto, dirigée par le professeur Paul Aird, a trouvé une fauvette de Kirtland près de Petawawa, en Ontario. Ce sont les deux seules mentions officielles de cette espèce rare au Canada depuis 1967.

Le professeur Aird, la Société de protection des oiseaux de la province de Québec, le club des ornithologues de Québec et le Service canadien de la faune font actuellement des recherches pour retrouver d'autres individus de cette espèce.

La fauvette de Kirtland (*Dendroica Kirtlandii*), avec sa poitrine jaune clair et ses côtés rayés de noir, a un chant plus prononcé que les autres fauvettes trouvées dans la région.

La population totale est évaluée à moins de 500 oiseaux adultes. Les recherches effectuées par le gouvernement et l'université visent à assurer la survie de cette espèce.

TENEZ LA LIGNE



DITES PLUTÔT: NE QUITTEZ PAS

Pour les timbrés des timbres

La Maison de la poste située rue Sainte-Catherine à Montréal est une boutique unique au Canada; cette initiative du ministère des Postes est née du besoin de conseiller les philatélistes et de promouvoir auprès du public ses produits et services.

Connaisseurs et curieux peuvent y trouver place à un comptoir philatélique où ils reçoivent les conseils d'un expert. De plus, une cinémathèque offre la possibilité de voir plus de 20 films traitant des timbres. La Maison de la poste met aussi gratuitement une salle de conférence à la disposition des groupes sur rendez-vous; vous pouvez également envoyer un message n'importe où au Canada grâce au Comptoir Télé-Poste qui allie la rapidité du service Telex et le service postal.

Les beaux samedis de juillet

Il est survenu au Québec, l'an dernier, 171 999 accidents de la route, dont 1 317 furent mortels, entraînant le décès de 1 556 personnes et faisant 43 812 blessés.

D'après les relevés publiés par le ministère provincial des Transports, il semble que le moment de l'année et le lieu le plus dangereux pour la vie de l'automobiliste se situe entre 19 heures et 20 heures, un samedi de juillet, sur une route à deux voies en sens contraires. C'est en avril qu'il y a eu le moins d'accidents mais c'est en février qu'on a dénombré le moins de pertes de vie.

Un drôle d'animal!

Au zoo de Saint-Félicien, au Lac-Saint-Jean, un chevreuil s'est fourvoyé dans un troupeau de caribous; il suit ce troupeau partout et ne veut rien savoir de ses confrères chevreuils. «Il se prend pour un caribou», affirme le directeur du zoo. Comme quoi il n'y a pas que certains humains à se prendre pour d'autres.

Notre pain quotidien

Alors qu'autrefois, manger son pain blanc était un symbole de prospérité, il semble maintenant que les goûts du public canadien soient en train de changer dans ce domaine. La vogue des aliments dits «naturels» y est peut-être pour quelque chose: alors qu'en 1968, 82 p.c. du pain

fabriqué par l'industrie était du pain blanc, ce pourcentage a baissé, en 1978, à 66 p.c. Les consommateurs demandent de plus en plus de pains de blé entier ou à base de diverses autres céréales. C'est ce qui s'appelle «manger son pain blanc, le premier...»



Ça arrive à tout le monde!

Qui d'entre nous ne s'est pas trouvé, à un moment ou l'autre de sa vie, dans des situations embarrassantes, où l'on souhaite désespérément se trouver ailleurs?

Par exemple, vous êtes en train de médire joyeusement de quelqu'un lorsque la personne en question se présente dans le petit cercle de vos interlocuteurs. Ou bien vous êtes en train de raconter d'innocents mensonges lorsqu'un de vos enfants vient candidement vous démentir. Ça m'est arrivé: j'aurais voulu me voir ailleurs!

Qui ne s'est retrouvé au restaurant devant une addition bien corsée, sans argent dans ses poches ou dans son sac à main? Je me suis trouvée dans cette situation alors que j'avais généreusement commandé une deuxième bouteille de vin et que j'avais ostensiblement réclamé l'addition. Situation encore plus embarrassante après un copieux repas dans une salle à manger réputée, en compagnie d'une copine; nous sortons tranquillement, persuadées l'une et l'autre que l'autre avait payé l'addition. Croyez-moi, se faire poursuivre dans la rue par un maître d'hôtel en colère n'est pas une expérience des plus agréables. j'aurais voulu me voir ailleurs!

Vous est-il arrivé, Madame, d'aller répondre à la porte en petite tenue, convaincue que votre mari avait oublié sa clé, pour vous retrouver devant le laitier ou le facteur? Vous est-il arrivé de vous présenter en grande toilette à une soirée où tous les autres invités sont en vêtements très simples? Ou au contraire, de vous amener en blue-jean à une réunion très chic? A moins d'être planifié délibérément, ce genre d'anichoches vous fait souhaiter de vous trouver ailleurs, car, même si on aime se distinguer, il est quand même inconfortable de se distinguer à ce point.

Nous ne sommes pas toujours nous-mêmes la cause de l'embarras: quand notre petit chien-

chien fait pipi sur le tapis du voisin, quand notre enfant brise une précieuse pièce de porcelaine chez la tante riche de la famille, quand notre partenaire a un peu trop bu et se donne en spectacle dans une réunion, quand notre voisin de table a renversé notre verre sur la nappe et que tout le monde nous croit coupable de cette maladresse. Oh! qu'on voudrait acquérir le pouvoir de devenir invisible!

Il y a aussi les gaffes qu'on voudrait bien ravalier: «Je ne te savais pas enceinte! dis-je à une amie qui avait pris plusieurs livres. — Je ne le suis pas», répondit-elle d'un ton pincé. «J'ai rencontré ton mari la semaine dernière, dis-je à une autre; il avait l'air radieux!» Réponse: «Ce n'est plus mon mari!» — «Avez-vous vu la petite blonde là-bas? dis-je à un monsieur, lors d'un lancement, ce qu'elle a l'air vulgaire!» — «C'est ma femme», répond le monsieur. «Le dernier livre du nommé XYZ est d'une prétention», déclarai-je à un auteur vaguement connu. «XYZ, c'est mon pseudonyme», m'avoua-t-il. Comme quoi on peut être candide, mais à ses risques et périls! Le vieux conseil de tourner sa langue sept fois avant de parler est toujours d'actualité.

Vous rencontrez une personne débordante d'amabilité qui vous aborde, la main tendue, en disant d'un ton enthousiaste: «Bonjour! Comment vas-tu?» Là-dessus, vous vous creusez la cervelle pour découvrir qui est cet individu et où vous pouvez bien l'avoir déjà rencontré. Pour ne pas avoir l'air grossier, vous faites semblant de le reconnaître mais, plus la conversation s'élabore, plus vos pistes s'embrouillent. Et plus le temps passe, plus il devient difficile de demander tout simplement: «Mais qui êtes-vous?» En désespoir de cause, vous dites à votre interlocuteur en le quittant: «Mes amitiés à ta femme». Là-dessus, il vous répond: «Voyons, tu sais bien que je suis célibataire...»

Plusieurs situations embarrassantes proviennent de causes matérielles ou physiques: un élastique qui cède, un bouton qui saute, une fermeture éclair coincée; combien de gens sérieux ont été ridiculisés pour des raisons aussi futiles? Un dentier qui tient mal, une perruque de travers, des faux cils qui décollent, des gaz naturels qui cherchent une issue: autant de détails qui créent des situations où l'on souhaiterait être ailleurs.

Il est arrivé à chacun d'entre nous de vouloir se cacher sous le tapis, de souhaiter disparaître dans le paysage. Consolez-vous: les situations gênantes, ça arrive à tout le monde. Si l'aveu peut vous soulager, je vous invite à me faire part de situations embarrassantes qui vous sont arrivées (sous le couvert de l'anonymat, bien sûr).

Henriette Major

Les surprises du voyage

Quand on voyage par avion, il est utile de savoir exactement où l'on va. Un passager à destination de London, en Ontario, s'est récemment retrouvé à Londres en Angleterre. Un autre qui avait pris un billet pour Christchurch, en Nouvelle-Zélande, a eu la surprise d'atterrir à Christchurch, au Honduras. Ces deux erreurs d'aiguillage se sont produites à l'aéroport de Mirabel. Il faut être d'autant plus prudent dans les aéroports étrangers où la confusion des langues peut facilement mener à la confusion des destinations. Et ces confusions ne sont pas l'apanage des aéroports: à la gare de Munich, quelqu'un qui avait demandé un billet pour Genève, s'est ramassé sur un train à destination de Gênes... Où allons-nous? C'est là la question!

10 POUR CENT

Saviez-vous qu'il y a environ 600 000 personnes homosexuelles au Québec, soit près d'un Québécois ou Québécoise sur dix? C'est du moins ce qu'affirme dans un communiqué les Productions 88, entreprise à but non lucratif qui rassemble et diffuse de l'information destinée à la communauté homosexuelle. Statistique étonnante, mais on aimerait bien savoir où Productions 88 a puisé ces chiffres.

TROP, C'EST TROP

500 000 Québécois sont obèses: là-dessus on compte un bon pourcentage d'enfants et d'adolescents.

De récentes enquêtes sur l'alimentation ont démontré que les jeunes d'ici consomment trop de friandises: les enfants de moins de 13 ans achètent 30 p.c. du poids total des confiseries vendues au Québec. Par ailleurs, un petit Canadien de onze ans a déjà passé environ 12 000 heures de sa vie devant la télévision.

Or un excès de calories combiné à une faible dépense d'énergie favorise l'obésité, les maladies coronariennes et le diabète.

Quand donc les Québécois perdront-ils la réputation d'avoir les plus mauvaises habitudes alimentaires en Occident?

ET QUE ÇA PÊTE!

IL N'YA PAS SI LONGTEMPS,
N'IMPORTE QUI
POUVAIT, POUR UN RIEN,
S'OFFRIR UN FEU
D'ARTIFICE MAISON
ET DIEU SAIT
SI LES QUÉBÉCOIS
AIMAIENT ÇA!
AUJOURD'HUI, IL FAUT AVOIR
SA CARTE
DE COMPÉTENCE



Dans un parc de Boucherville, un groupe d'étudiants-artificiers s'initie à l'art bruyant de la pyrotechnie.

PAR PEDRO RODRIGUES

«Hé! Vous!» L'agent de sécurité se retourna du côté d'où on l'interpellait et vit une main qui tendait un extincteur chimique. «Soyez gentil, continua la voix, si des débris enflammés retombent dans l'enclos, éteignez-les au plus vite. Et surtout, ouvrez l'oeil, parce que ça risque de faire tout un pétard!»

«Holà! songea l'agent, je veux bien regarder, mais de là à participer!» L'endroit était bourré d'explosifs, ainsi qu'en attestait de leur cri rouge vif les innombrables écriteaux coiffés du mot danger. L'atmosphère faisait songer aux préparatifs d'un lancement de fusée, et c'était d'ailleurs là ce qui se préparait, à un détail près toutefois: les fusées étaient celles d'un gigantesque feu d'artifice.

On s'apprêtait à inaugurer l'Expo et cette fraîche soirée d'avril 1967 allait bientôt s'éclairer du plus imposant feu d'artifice de toute l'histoire du Canada. Durant 22 minutes exactement, le ciel de Montréal allait s'embraser de milliers de fusées, d'obus, de marrons, de barrages, de mines, de chandelles, de salves, de fontaines, de bouquets et de gerbes, cinquante mille dollars d'une quincaillerie aux noms bizarres qui allait disparaître en fumée afin d'inaugurer brillamment et bruyamment l'Exposition universelle!

Aussi l'agent s'était-il montré ce jour-là particulièrement curieux. Posté à l'entrée du double enclos de barbelés, il avait une partie de l'après-midi épié les allées et venues des ouvriers qui, sur deux barges mouillées au bord du lac des Dauphins, disposaient les obus dans une série de mortiers.

Ils s'acquittaient de leur tâche avec de grandes précautions, mais l'agent, pas du tout rassuré, aurait bien voulu les voir manipuler ces obus avec d'infinies délicatesses. Aussi aimait-il

de temps à autre se reconforter en observant le travail minutieux de l'artificier et de ses aides qui reliaient par de longs fils électriques ces mortiers à un vaste panneau de commande où s'alignaient des rangées d'interrupteurs numérotés.

L'artificier qui allait susciter cet orage de feu, c'était Jean Bissonnette. Contremaître, à l'époque, chez Hand, société qui, à Papineauville, dans l'Outaouais, fabrique des pièces pyrotechniques, il allait ce soir-là mériter des galons et passer au rang des véritables professionnels. Bien sûr, ce n'était pas son premier feu d'artifice! Mais de cette envergure! C'était certainement quatre ou cinq fois plus important que tout ce qui s'était fait jusque-là au Canada.

Le plus gros feu, avant celui-là, s'était déroulé en juillet 1964, au moment de la signature du bail des îles sur lesquelles allait se construire l'Expo. Le maire Drapeau, qui déjà donnait volontiers dans le grandiose, n'avait rien épargné pour souligner l'événement; il avait même fait venir un expert — je vous le donne en mille! — eh oui, de France, à qui il avait demandé de lui organiser un superfeu d'artifice. Georges Tournay, président de l'une des plus grosses sociétés de matériel pyrotechnique et spécialiste des spectacles de sons et lumières, avait alors embrasé le ciel d'une manière que personne auparavant n'avait vue dans ce pays. Alors que les dignitaires traversaient le Saint-Laurent sur un véritable navire d'opérette, les immeubles du centre ville, que l'on avait plongés dans l'obscurité pour la circonstance, s'allumaient un à un pour marquer les douze coups de minuit, tandis que dans l'île Sainte-Hélène s'enflammaient les pièces pyrotechniques au nombre desquelles on remarquait un drapeau canadien de 60 pieds sur 40 et une reproduction des

chutes du Niagara de 750 pieds sur 60.

Il avait fallu une semaine à 175 travailleurs pour préparer tout ça, travail qui faisait un contraste frappant avec l'amateurisme qui avait jusque-là présidé aux déploiements pyrotechniques. Parce que vous imaginez bien que, si auparavant on n'avait jamais fait de grands feux d'artifice, on ne s'était pas pour autant privé d'en produire de petits. Ô combien souvent d'ailleurs! L'organisation en était fort artisanale, c'était même souvent une affaire de famille et les goûts, à l'époque, se prononçaient davantage pour le bruit qu'en faveur des effets lumineux; les célébrations pyrotechniques avaient en général pour objet deux sortes d'événements: les fêtes religieuses et les fêtes nationales.

Voyons un peu, par exemple, ce qui se passait au Québec dans les années cinquante. Dans les campagnes, les célébrations étaient le plus souvent de caractère religieux. La chasse aux saints commençait généralement dès le retour des petits oiseaux avec le mois de Marie — bang! c'est le mois le plus beau —, prenait de la vigueur autour de la Fête-Dieu — bang! bang! — et culminait à la Saint-Jean — bang! bang! pouf! On se gardait bien d'oublier la fête du saint patron de son village et, à l'occasion, on envoyait même un ou deux pétards en l'honneur de saint Ephrem ou de sainte Maria Goretti, histoire de n'oublier personne.

A Montréal, la diversité des groupes ethniques compliquait la chose car, outre le fait qu'on importait des saints patrons exotiques — qui eût l'idée de fêter la Saint-Wenceslas à Tadoussac? — et célébrait avec un cachet particulier les modèles courants, cela donnait lieu également à une kyrielle de fêtes nationales.

La saison commençait avec les Grecs

à la fin mars, puis suivaient les Italiens, les Japonais, les Hollandais, les Italiens encore une fois, les Suédois et les Portugais. Lorsque tous ces gens-là avaient fait leur petit solo, l'orchestre enchaînait avec la Confédération puis, par politesse pour les voisins du sud, on produisait quelques arpèges vers le 4 juillet avant de continuer chacun de son côté, les Français d'abord, puis les Espagnols, les Belges, les Polonais et les Suisses que l'on dit pourtant pacifiques. Et tout ça se terminait au mois de novembre avec les Italiens qui n'ont pas une, ni même deux, mais bien trois fêtes nationales!

Je ne serais pas surpris outre mesure d'ailleurs que ces chers Italiens n'aient autant de fêtes nationales que pour le plaisir de se lancer des pétards. Croyez-vous que ces trois événements leur suffisaient? Pardi! Que non! Il leur fallait aussi célébrer pas moins d'une douzaine de saints tout au cours de l'été, sans compter la Madone!

C'était tout un spectacle à voir. Rue Jean-Talon, le long de l'avenue du Parc, dans les petites rues du quartier italien passait la procession. D'un reposoir à l'autre, on portait en grande pompe la statue de porcelaine, tandis que devant le cortège couraient les gamins. Plus avant encore couraient deux ou trois citoyens essoufflés, chargés d'un mortier et d'une caisse d'obus.

A chaque coin de rue, ou devant la maison des notables, la petite équipe s'arrêtait, posait par terre le mortier, attendait que passe la statue, et boum! vous faisiez passer une détonation à casser les carreaux tandis que la Madone surprise esquissait un pas de cha-cha-cha. Leur mission terminée, les artificiers pliaient bagages prestement, doublaient à perdre haleine la procession et recommençaient un peu plus loin tandis que, perçant faiblement la

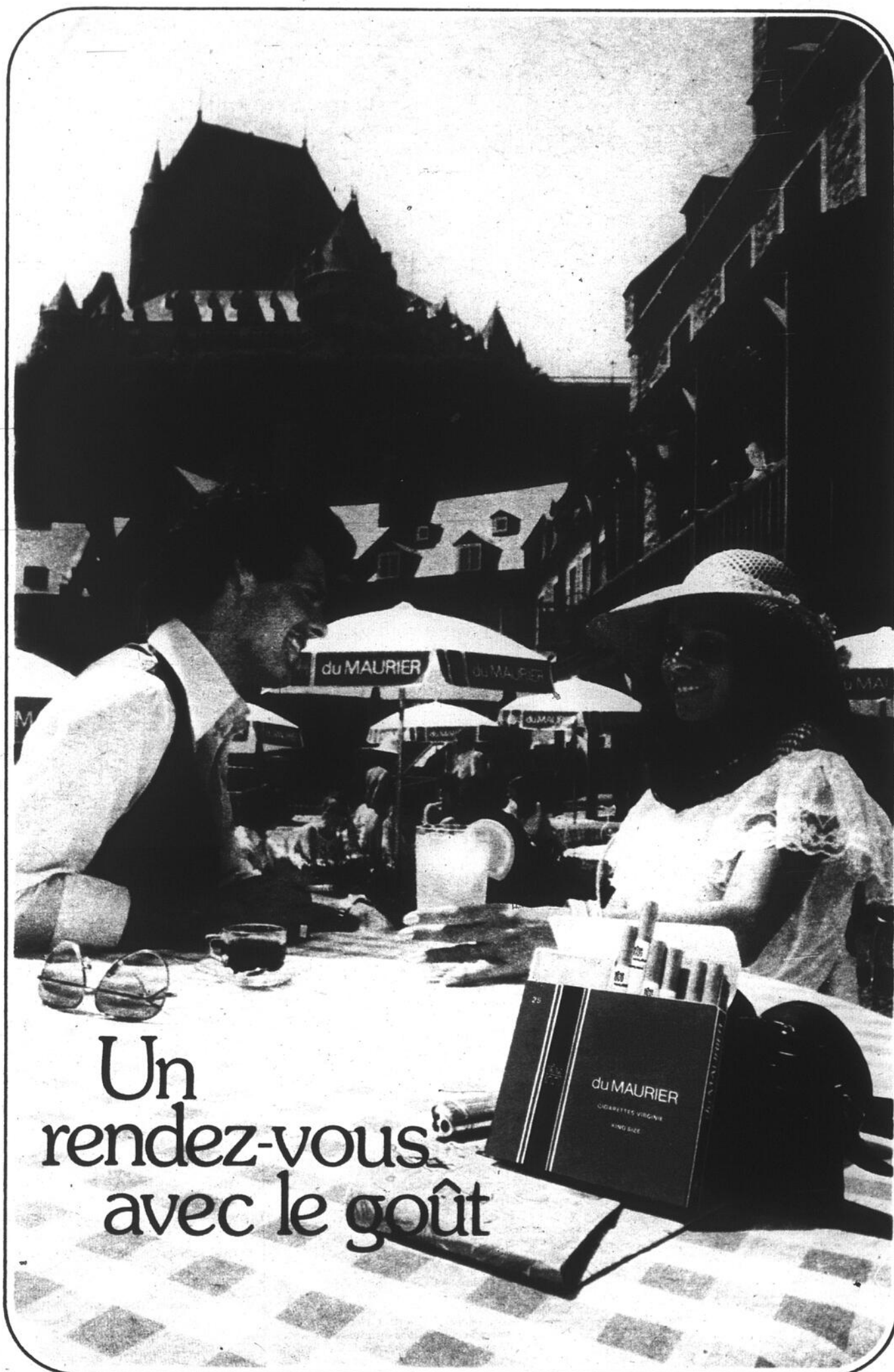


rumeur de la foule, on entendait la sirène des pompiers venus éteindre les incendies que parfois les obus allumaient en retombant sur les toits.

Tous les prétextes étaient bons, que ce soit la fête de la Reine, la Saint-Patrice ou la Lune d'automne. Ainsi les Anglais — flegmatiques, les Anglais? Croyez-vous! — pour la simple raison que l'un de leurs compatriotes nommé Guy Fawkes avait tenté, sans succès d'ailleurs, de mettre un peu de vie dans les débats du Parlement britannique en entassant des barils de poudre sous la salle où il se réunissait, célèbrent encore l'événement, près de quatre siècles plus tard, en s'envoyant mutuellement chaque année à la même date des pétards sur la gueule!

La situation était devenue, pyrotechniquement parlant, si intenable que l'on avait l'impression chaque été que la guerre n'était pas terminée, si bien que les autorités, désireuses d'apaiser les contribuables qui ne manquaient pas de se plaindre lorsque ça n'était pas leur tour à eux de fêter, durent se résoudre à mettre les pétards hors la loi et à réglementer sévèrement les quelques feux d'artifice qui persisteraient. La Société protectrice des animaux, inquiète de l'effet des explosions sur le système nerveux de ses protégés, recommandait le «borax 3X» pour les chiens sans oser ajouter que l'on pouvait peut-être aussi en donner aux bébés épouvantés. A Montréal, en 1954, le conseiller municipal Alfred Gagliardi risquera son poste — peut-être même sa tête — en implorant ses compatriotes de mettre un frein à leurs bruyantes pratiques.

On venait de sonner le glas de la pyrotechnique québécoise car, depuis ce jour, même les quelques feux permis allaient manquer d'éclat. L'éclipse, tou-
Suite page 6



Un
rendez-vous
avec le goût

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette—Format King Size: "goudron" 18 mg, nicotine 1.2 mg. Régulier: "goudron" 14 mg, nicotine 0.9 mg.



"Tu m'inquiètes, Alfred, quand tu n'as pas l'air inquiet."

Nous avons le tour d'éloigner vos soucis, malgré l'éloignement. Tous les hôtels Holiday Inn à travers le pays respectent des normes légendaires. Vous trouverez par

exemple: chambres spacieuses et bien éclairées, télécouleurs, lits doubles extra-long, stationnement gratuit, piscines et saunas, service de garderie, plan familial

"Adolescents gratuits," divertissements et excellents restaurants. La prochaine fois, restez chez nous. Au Holiday Inn... pas de soucis, pas de tracas.

Holiday Inn
L'hôtel qui plaît le plus au monde.

Profitez du service de réservations Holidex[®] gratuit dans plus de 60 hôtels Holiday Inn au pays. Composez sans frais 1-800-268-8980 n'importe où au Québec; à Montréal: 878-4371.



La semaine prochaine

Montréal brûle-t-il? (notre photo). Compte rendu d'un incendie bien particulier. De plus: un camp musical dans Charlevoix; et des pratiques indiennes aux médecins du roi.

TOUR DU MONDE 77 PAYS -10¢



Si vous rêvez de faire le tour du monde mais n'en avez pas les moyens, voici de bonnes nouvelles pour vous! Vous pouvez recevoir des timbres de 77 pays différents pour 10¢ seulement! Films exotiques, bêtes fauves, chefs-d'œuvre artistiques et une foule d'autres sujets. Vous pouvez même voyager dans l'espace et marcher sur la lune avec les astronautes!

Cette spectaculaire collection de timbres vous fait parcourir 77 pays, de l'Argentine à la Yougoslavie à travers l'Europe, l'Afrique, l'Asie du Pôle Nord au Pôle Sud — jusqu'aux confins du globe.

Au catalogue, ces timbres valent plus de \$5.00 — nous les offrons à 10¢ seulement! Vous recevrez aussi d'autres superbes timbres pour examen gratuit. Achetez ceux que vous désirez et retournez le reste, ou retournez les tous, avec droit de décom-mander en tout temps. Mais la collection à 10¢, plus un catalogue illustré de 40 pages, restent à vous! Postez 10¢ aujourd'hui! H.E. Harris, Dép. N-168, Boston, Massachusetts 02117 U.S.A.

FINIS LES PROBLÈMES QUOTIDIENS DE DENTIERS

Le Coussinet Snug les retient fermement pendant des semaines, en tout confort.

Adieu crèmes et poudres salissantes! Adieu opérations délicates chaque matin et après les repas! Avec le coussinet Snug, le dentier adhère parfaitement de jour en jour et reste confortable pendant des semaines. En effet, le coussinet Snug, doux et efficace, crée un lien tout confort entre les gencives et le dentier. Il adhère au dentier, non pas aux gencives. On peut rincer, frotter, savonner le coussinet Snug... il se nettoie facilement, mais ne risque pas de se décoller ou de s'écailler. Mettez vite un terme à vos problèmes. Utilisez le coussinet Snug. Il retient fermement le dentier pendant des semaines, en tout confort.

SNUG
coussinets à dentiers

ET QUE ÇA PETE!

tetois, ne dura que dix ans, car l'Expo allait changer beaucoup de choses. Les petits feux d'artifice, ceux que l'on fait dans sa cour en famille, ne sont jamais vraiment revenus, mais les grands ne faisaient que commencer.

Et avec quelle emphase! C'est sûrement à quoi songea notre agent de sécurité lorsqu'aux premières détonations du feu inaugural de l'Expo il laissa tomber son extincteur et prit ses jambes à son cou afin de se mettre en sécurité. C'est aussi ce que conclurent les 1 200 et quelques automobilistes qui, défilant toute signalisation, encombrèrent toute la soirée la route qui longe la rive sud du Saint-Laurent devant les îles, et ce que s'accordèrent à reconnaître les pauvres agents de la Sûreté du Québec qui passèrent la soirée, à la lueur des fusées éclairantes, à «vendre» des billets à ceux qui s'étaient réservé les meilleures places au spectacle!

Oui, c'est bien au maire Drapeau que nous, Montréalais, devons cette renaissance des feux d'artifice! Outre celui-là, il en avait commandé un premier au début de l'après-midi afin d'accueillir les premiers visiteurs: Un feu d'artifice en plein jour? vous étonnerez-vous. Bof! Le cher homme y tenait tant qu'il l'aurait sans doute fait allumer à l'intérieur s'il avait plu!

Avec le contrat de l'Expo — autour d'un million de dollars pour des feux presque chaque soir durant toute la durée de la manifestation —, la société Hand et ses artificiers allaient se faire un nom. Il fallut bien payer de quelques accidents cet honneur et surtout la petite panique qui s'empara de la société devant l'échéancier qui lui était proposé: le baptême du feu, quoi!

Afin de suppléer à l'impossibilité de fabriquer autant de pièces en aussi peu de temps — n'oublions pas que c'était aussi l'année du centenaire de la Confédération et que les clients habituels passaient des commandes plus importantes que les années précédentes —, Hand dut se résoudre à importer beaucoup de matériel étranger et c'est par wagons entiers qu'arrivaient du Japon les belles grosses bombes de Marutamaya Ogatsu, celles qui éclatent en ces fleurs multicolores si finement disposées, de France les fusées de Ruggieri, spécialiste des effets de théâtre, ou de Kuiry, d'Angleterre, les obus de Brocks, et d'autres de Hong-Kong, puis d'Espagne.

Et pas toujours dans les meilleures conditions. A preuve toutes ces caisses qui, d'Espagne justement, avaient fait la traversée sur le pont d'un cargo. Le capitaine, en apprenant ce qu'elles contenaient, avait refusé net de les mettre dans la soute, pensant sans doute pouvoir les larguer en cas de danger. Toutefois, par malheur, elles prirent l'eau sur le pont et, ainsi détremées, les pièces qu'elles contenaient devinrent très instables.

Une fois livrées chez Hand, où l'on changeait les étiquettes, les caisses furent ouvertes et l'on s'aperçut des



Jean Bissonnette explique le fonctionnement d'un mortier.

dégâts. Malheur! Il était trop tard pour en commander d'autres, il faudrait bien se contenter de celles-ci; on les fit donc sécher en les mettant au chaud, histoire d'accélérer un peu le processus. Que pensez-vous qu'il arriva? Jean Bissonnette, l'artificier, le contremaître et le héros de notre histoire — patience, on y vient! — venait tout juste, après avoir inspecté la cargaison étalée dans le blockhaus, de mettre la clef dans sa poche; il s'était à peine éloigné de cent pas lorsque — boum! — la cabane, propulsée par l'espèce de mortier que constituait le parement de sable dont elle était entourée, monta se désagréger en plein ciel à l'épouvante des 125 employés de la société qui croyaient leur dernière heure venue.

Il ne retomba que des cure-dents! L'année suivante — rien de fâcheux n'est venu troubler les ébats pyrotechniques d'Expo 67, si ce n'est la persévérance des farceurs qui tentaient d'escalader les barbelés pour aller voler des bombes ou de ceux qui, depuis le minirail, jetaient des mégots, dans l'enclos — un camion transportait depuis Papineauville les pièces du feu de clôture de Terre des hommes lorsque, au moment d'entrer dans le tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine — je me demande bien pourquoi ce détour! — boum! le moteur prend feu. Le chauffeur et son aide, conscients de ce qu'ils transportaient, ne perdirent même pas de temps à tenter d'éteindre les flammes mais coururent plutôt arrêter la circulation derrière le camion. Ils eurent à peine le temps de le faire que, reboum!

On ramassa ce qui restait du camion avec un porte-poussière — il n'y eut heureusement pas de victime — et l'on commença à se demander s'il n'était pas temps de légiférer à nouveau en la

matière. Il y avait eu, d'ailleurs, plusieurs occasions où l'on avait vu des artificiers imprudents voler la vedette à leur feu en laissant traîner leur matériel. On avait vu aussi des mortiers mal calés basculer et permettre à la foule d'assister au spectacle d'un petit peu trop près, comme la fois où, durant la visite du général de Gaulle à Québec, avant l'épisode du Chemin du Roy, le vent, l'émoi, ou je ne sais quoi fit dévier un obus qui alla éclater à quelques dizaines de pieds seulement au-dessus de l'estrade officielle. C'est peut-être là d'ailleurs ce qui a sonné ce brave général qui, croyant revivre la Libération et ne se tenant plus de joie, ouvrit un large bec... vous connaissez la suite!

Le gouvernement fédéral décida donc, en 1973, de mettre un peu d'ordre dans tout cela. On vota, en mars, une loi des explosifs dont l'article 108 précise qu'il est interdit de vendre des pièces pyrotechniques de certaines catégories à quiconque n'est pas un acheteur autorisé.

Mais qui donc allait être autorisé? Et comment choisirait-on les candidats? Il fut par conséquent décrété que tous ceux qui, dorénavant, voudraient exercer le métier d'artificier devraient se procurer une carte de compétence qui ne leur serait délivrée qu'après avoir suivi un cours sur le maniement des explosifs.

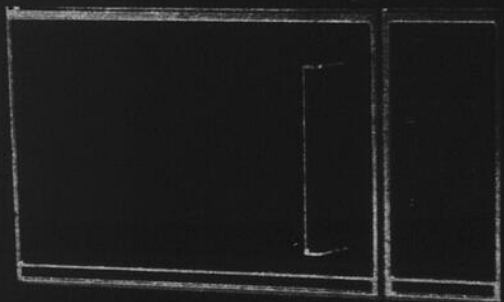
Et qui donc allait donner ce cours? Le ministère des Mines, dont relève l'application de cette loi, partit à la recherche du meilleur artificier du pays. C'est ainsi que Jean Bissonnette est devenu fonctionnaire. Baptisé technologue en explosifs — expert en pétards, au fédéral, ça ne fait pas sérieux! — c'est lui qui, d'un bout à l'autre du pays, se charge de former des artificiers-surveillants, prêchant la bonne parole qu'il était de sa bible: *le Manuel de l'artificier*.

Il a jusqu'à présent formé près de 6 000 disciples à travers le pays. Le cours ne dure qu'une demi-journée et quiconque peut s'y inscrire s'il a plus de 18 ans. Il suffit pour cela d'écrire au chef inspecteur des explosifs, Division des explosifs, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, 580 rue Booth, Ottawa, K1A 0E4 ou de téléphoner au (613) 593-7211.

Lorsqu'il aura réuni suffisamment de candidats dans votre région, Jean Bissonnette s'y rendra, vous instruira, puis vous donnera votre précieuse petite carte, tout ça gratuitement. Lorsque j'ai eu la mienne, il y a deux ans, à Boucherville, nous étions une soixantaine, dont une poignée d'exploitants de fêtes foraines, une demi-douzaine de techniciens de Radio-Canada spécialistes des trucages, des policiers, des pompiers, des moniteurs de colonies de vacances. Il y avait même un rentier qui, pour célébrer ses noces de je ne sais plus trop quoi, économisait depuis deux ans afin de faire un beau feu à son chalet.

Moi, avec ma carte, je peux acheter des pétards à mèche... légalement! ●

LA NATURE VOUS FOURNIT LES ALIMENTS: MAIS ENCORE FAUT-IL BIEN LES CUIRE?



le marché. Venez voir l'éventail que nous vous offrons chez les détaillants Toshiba. Vous serez certainement étonnés de ce que vous y trouverez.

TOSHIBA

FINIE LA DOULEUR!

AJUSTAGE
PARFAIT



DENTURITE vous permet de manger n'importe quoi avec un coussin de confort. Réajustez vos dentiers temporairement en quelques minutes. Riez, parlez, éternuez même sans inquiétude.

DENTURITE tout plastique n'exige pas d'application quotidienne. Il suffit de préparer le mélange et d'en mettre sur le dentier selon les instructions. Il tient solidement et confortablement jusqu'à votre prochaine visite chez le dentiste. Il est facile à utiliser et à enlever. Garantie de remboursement. En vente dans toutes les pharmacies.

Régime Naran: la recette pour maigrir chez soi.

Le régime Naran vous aidera à vous débarrasser de vos livres superflus de graisse, et ce sans que vous ayez à sortir de chez vous. Un tel régime est économique et aussi, facile à suivre. Rendez-vous d'abord à la pharmacie et demandez le régime amaigrissant Naran. Chaque emballage contient tous les détails; quant au mode d'emploi, il est clairement décrit sur l'étiquette. Vous n'avez qu'à verser la formule liquide dans un contenant d'une chopine, puis à ajouter du jus de pamplemousse jusqu'à la pleine contenance. Deux cuillerées à soupe suffisent, deux fois par jour, selon vos besoins. Absorbent toutefois le supplément vitaminique inclus et tenez-vous-en au régime alimentaire quotidien à faible teneur en calories.

Dès le premier essai, vous saurez qu'il s'agit là de la meilleure façon, car la plus simple, de diminuer votre embonpoint et de vous redonner grâce et sveltesse. Cou, menton, bras, hanches, poitrine, mollets et chevilles reprendront bonne forme, par suite de la perte de poids excédentaire et des pouces superflus de graisse. Si vous ne retirez pas entière satisfaction au premier essai, retournez-nous la boîte vide: nous vous la rembourserons. Optez donc pour la méthode facile que plusieurs personnes ont déjà expérimentée avec succès. Voyez vous-même avec quelle rapidité les boursofflures disparaîtront et le regain de bien-être qui en naîtra. Vous retrouverez votre apparence de jeunesse, votre entrain et votre vivacité.

RENÉ
POMERLEAU
LE MARIE-VICTORIN
DES
CHAMPIGNONS

DE L'ÉCOLOGIE,
J'EN FAIS
DEPUIS 50 ANS



PAR NORMAND DESJARDINS

Si je vous disais que René Pomerleau a découvert au pays, en 1944, la présence de la maladie hollandaise de l'orme, transportée par bateau à Sorel dans des pièces de bois venues d'Europe, et qu'il a fait des recherches sur la carie des conifères, la rouille vésiculeuse du pin blanc et des groseilliers, la tache d'encre du peuplier, sans oublier la tache gnominiennne des feuilles de l'orme, vous penseriez sûrement à l'un de ces savants perchés dans leur tour d'ivoire et vous vous demanderiez dans quel labyrinthe je suis en train de vous introduire.

Si je vous disais que René Pomerleau est l'un des phytopathologistes forestiers les plus éminents du pays, vous vous demanderiez si je suis sérieux et ce que peut bien manger cet espèce d'homme en été.

Si je vous disais que René Pomerleau avoue lui-même que le spectacle des poules-des-bois et des lépiotes déguenillées du mont Saint-Hilaire lui est un enchantement chaque fois renouvelé (de même que les lactaires indigo de la pinède d'Oka ou les oronges vineuses des chênaies de Cap-Rouge), vous vous diriez peut-être: «En voilà un autre qui s'est perdu dans les nuages!»

Mais si je terminais cette introduction en vous rappelant que René Pomerleau est l'auteur de ce précieux volume portant sur les champignons du Québec, paru d'abord en 1951 puis réédité il y a déjà quelques années aux Editions la Presse (et qui incidemment fut un succès de librairie, avec 3 000 exemplaires vendus en un mois), alors là seulement les lumières de la mémoire auraient tôt fait de vous éclairer! Car, pour qui a déjà entendu parler de mycologie, et, partant, de champignons, le nom de René Pomerleau est familier.

Né le 27 avril 1904 à Saint-Ferdinand, René Pomerleau reste, 74 ans plus tard, l'une des sommités de la mycologie, l'un des apôtres de l'écologie et l'un des prophètes de l'écosystème; bref, un très grand naturaliste. Comme il ne s'en fait presque plus. Ainsi se plaît-il à raconter: «De l'écologie, j'en fais depuis 50 ans.» Avis aux intéressés et aux prétentieux qui se croiraient les premiers venus en la matière!

Mais on ne se déclare pas écologiste du jour au lendemain. Et René Pomerleau ne fait pas exception à la règle. En 1930, alors de retour au Québec après des études en France (où il devint membre de la Société mycologique de France en 1928), il amorça ses recherches sur les maladies des arbres à la pépinière provinciale de Berthierville. D'où son titre professionnel de phytopathologiste forestier. Ces travaux le mèneront alors, seul ou avec d'autres, à dresser un inventaire des maladies des plantes du Québec, oeuvre des plus précieuses et la première au Canada.

**Une histoire
d'amour**

Et voilà que commence une oeuvre des plus remarquables, placée sous le signe de l'ombre comme celle de tous les grands hommes, mais couronnée à juste titre. Une oeuvre qu'il poursuivra seul ou

avec d'autres et qui portera principalement sur des recherches maintenant connues dans le monde entier et qui attireront ici, à l'occasion, des chercheurs venus de partout.

En 1938, ses *Recherches sur le Gnomonia ulmea Thüm* sont couronnées du Prix David. On le nomme alors directeur du Bureau de pathologie forestière à Québec.

Dès 1940 s'allume une belle histoire d'amour entre René Pomerleau et les champignons. C'est grâce à ses recherches et travaux sur les maladies des arbres, au cours de longues randonnées dans les bois, qu'il est appelé à côtoyer les champignons. Pourtant...

Petits végétaux sans chlorophylle, les champignons fascinent par le mystère qu'ils inspirent. Tabou pour les uns, et qui remonte dans la nuit des temps; mystère pour les autres, en particulier pour les Mayas qui, depuis des milliers d'années, connaissent les champignons hallucinogènes et ont même établi des religions fondées sur les rêves colorés que produisent certains d'entre eux.

On ne peut donc nier le rôle des champignons dans les religions, dans la poésie, dans les tabous! Et dans la mycogastronomie, entre autres, parce que, chez tout mycologue, il y a un «casseroleur qui sommeille», selon un dicton français.

Qui ne se souvient de sa jeunesse, quand tous les champignons étaient traités de «pain du diable»?

Mais il en fallait plus pour retenir René Pomerleau loin de tous ces amanites, lépiotes, russules, lactaires, tricholomes, clitocybes, mycènes, vesses-de-loup, clavaires et autres. C'est lui-même qui le répète: «On ne peut mésestimer les sentiments de joie qu'éprouvent ceux qui découvrent une colonie d'oronges, de chanterelles, de pieds-de-mouton, de cèpes, de cornes d'abondance, de polypores des brébis, de coquilliers en bouquet...» Et de continuer: «O récompense que la vue inopinée d'une touffe de poules-des-bois, d'une troupe de lépiotes déguenillées, du lactaire indigo, de l'orange à tous ses stades!»

Autant de mots aux mille couleurs, aux mille rêves de douceur. Autant de mots fabuleux sous la plume prolifique de René Pomerleau, véritable écrivain en son genre.

Mais là ne s'arrête pas la science. Sollicité de toutes parts, notre mycologue national devient membre fondateur de la Société américaine de mycologie en 1932 avant de devenir, en 1944, président de la Société linnéenne de Québec.

Son esprit pratique le porte vers l'utilitaire et, fin août 1945, il inaugure à Montréal une série de cours publics sur les champignons comestibles. C'est le point de départ de l'une des belles oeuvres de sa vie et qui se poursuit encore aujourd'hui: la fondation de cercles de mycologues amateurs. D'abord au Jardin botanique de Montréal, en 1950; puis à Québec, en 1951. Pendant toutes ces belles années, et jusqu'à ce jour, de nombreux élèves poursuivront l'oeuvre du maître dans la

connaissance fabuleuse des quelque 50 000 espèces de champignons de tous ordres existant au Québec: champignons charnus, moisissures, levures, rouilles, parasites et certains charbons qui sont d'ordre microscopique.

«J'ai tracé les premiers sillons...»

Comme le mentionne René Pomerleau: «Il fallait bien commencer par ça pour en arriver à les connaître. La classification des êtres, c'est très important: c'est le fondement de la théorie de l'évolution de Darwin.»

Et grâce à tous ces travaux et recherches, nous savons aujourd'hui qu'il existe 1500 espèces de champignons charnus au Québec. Et de ce nombre — avis aux intéressés — quatre espèces des plus dangereuses dont au moins deux mortelles; 25 vénéneuses, mais non mortelles, sauf exceptions; une centaine peuvent causer certains ennuis gastriques et près de 500 autres espèces insignifiantes, trop petites ou insipides.

Voilà pour les peureux!

Pour les autres, et avec un peu de patience, de connaissance et de bonne volonté, il reste près de 100 espèces soit excellentes, soit exquises, et près de 750 (eh oui! vous avez bien lu) bonnes ou assez bonnes. Rien que bonnes...

Et les tabous, alors? C'est à n'y rien comprendre!

René Pomerleau en sait quelque chose, lui qui avoue bien candidement: «J'ai tracé les premiers sillons dans cette terre encore inculte naguère.» Car il fallait être brave, il y a quelques années, pour oser parler de champignons! Aujourd'hui, tout a changé, ou presque. «On ne regarde plus comme des bêtes curieuses les amateurs qui vont cueillir ces végétaux.»

Et René Pomerleau le doit un peu beaucoup à Cécile Mesnard avec qui il unissait sa vie en 1932 et de qui il dira: «Elle m'a encouragé lorsque j'étais seul à cultiver ce domaine.»

René Pomerleau a donc presque toujours travaillé en solitaire. Longues marches dans la nature, excursions et explorations l'ont quelque peu éloigné du foyer. Mais il revenait toujours vers ses proches et amis mycologues, avec qui il échangeait le fruit de ses récoltes. Car, dit-il, «vous pouvez être un excellent musicien, mais si personne ne vous écoute, vous allez vous endormir; ça prend des auditeurs.»

Et nombreux furent les auditeurs de René Pomerleau! Encore aujourd'hui, d'ailleurs, nous en sommes tous, un peu beaucoup.

Mais avant d'aller plus loin, revenons dans le temps et poursuivons la chronologie, pour le moins chargée, de son oeuvre. En 1948, il est élu membre de la Société royale du Canada. Puis en 1952, président de l'A.C.F.A.S. (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences).

Il continue, entre-temps, à nommer plusieurs espèces nouvelles de champignons. C'est l'époque où, en bon écologiste qu'il est, il organise et dirige

un colloque international sur la conservation des richesses naturelles renouvelables, à l'occasion du centenaire de l'université Laval de Québec, en 1952.

Il va même jusqu'à soulever certaines controverses, comme ce fut souvent le cas dans l'histoire des sciences, par ses jugements jugés avant-gardistes. Ne qualifiait-on pas naguère ses propos de l'expression: «C'est encore du Pomerleau!» Comme quoi le monsieur avait son style personnel, bien à lui! «Que voulez-vous, le non-conformiste que je suis, écrit-il, pourrait emprunter ce brocard du général de Gaulle: «J'ai eu tout le monde contre moi, lorsque j'ai eu raison.»

Une encyclopédie des champignons

En 1969, il reçoit la médaille de la fondation Marie-Victorin et la médaille de l'Ordre du Canada. En 1970, il est élu président de la Société de géographie de Québec même si on doit considérer cette année-là comme celle de sa retraite. Mais pensez-vous que la retraite existe pour ce genre d'homme? Jamais!

Aujourd'hui, René Pomerleau, grand homme malgré l'âge, l'oeil alerte et le sourire en coin, auteur de plus de deux cents publications scientifiques, deux livres et plus de cent articles et notes de vulgarisation sur des sujets de sa compétence, poursuit le grand oeuvre de sa vie.

Retiré dans sa maison de Sillery, en banlieue de Québec, voici maintenant quatre ans qu'il travaille à une véritable encyclopédie des champignons du Québec. Se trouvera ainsi réunie dans un volumineux traité, véritable inventaire de la flore mycologique québécoise, toute son expérience de près de 50 ans dans ce domaine inédit, ici, de l'histoire naturelle. Illustrée de dessins linéaires, comme pour la célèbre *Flore laurentienne* du frère Marie-Victorin, et comparable à celle-ci, cette «brique» de documentation contiendra la dénomination de pas moins de 1500 espèces de champignons!

Alors peut-être vous sera-t-il permis, avec René Pomerleau, de «... pénétrer les mystères de la nature ou d'en posséder un peu les arcanes... de contempler l'harmonie naturelle, selon l'expression des philosophes et des écrivains du siècle passé... de discerner l'interrelation entre les êtres et leur milieu, les rapports intimes entre les plantes, les animaux et l'homme.»

Ce que nous réserve l'avenir? se demande-t-il. A cette question il répond: «Je ne sais pas, mais on peut toujours semer à tout vent.» Alors écoutons encore et toujours cet homme qui revient inlassablement dans ses multiples interrogations sur le sens de la vie et, plus souvent qu'à son tour, sur les trois conditions essentielles (qu'il a faites siennes) pour réaliser l'aven ou inspiration créatrice, comme dans la triade des bardes, nos ancêtres:

*Un oeil qui sache voir la nature,
Un coeur qui sache sentir la nature,
Une volonté qui ose suivre la nature.*

Même s'il s'agit d'une blague...



notre offre est très sérieuse.



Faites-nous parvenir l'emballage du tabac que vous fumez actuellement ainsi que le coupon ci-joint et nous vous enverrons gracieusement une blague (format standard) de tabac à cigarette Drum.

Le tabac à cigarette Drum, importé de Hollande, est un mélange unique fait de 17 tabacs supérieurs, provenant de tous les coins du monde. Son goût riche et son arôme délicat en font un tabac d'excellente qualité pour les fumeurs exigeants qui roulent leurs cigarettes.

Laissez-nous vous offrir une blague de notre excellent tabac à cigarette Drum et faites une expérience unique: celle de fumer un tabac vraiment supérieur.

Oui, j'ai pris votre offre au sérieux. Voici un emballage de mon tabac habituel: _____ Veuillez me faire parvenir gratuitement une blague (format standard) de tabac Drum, mélange hollandais.

NOM: _____

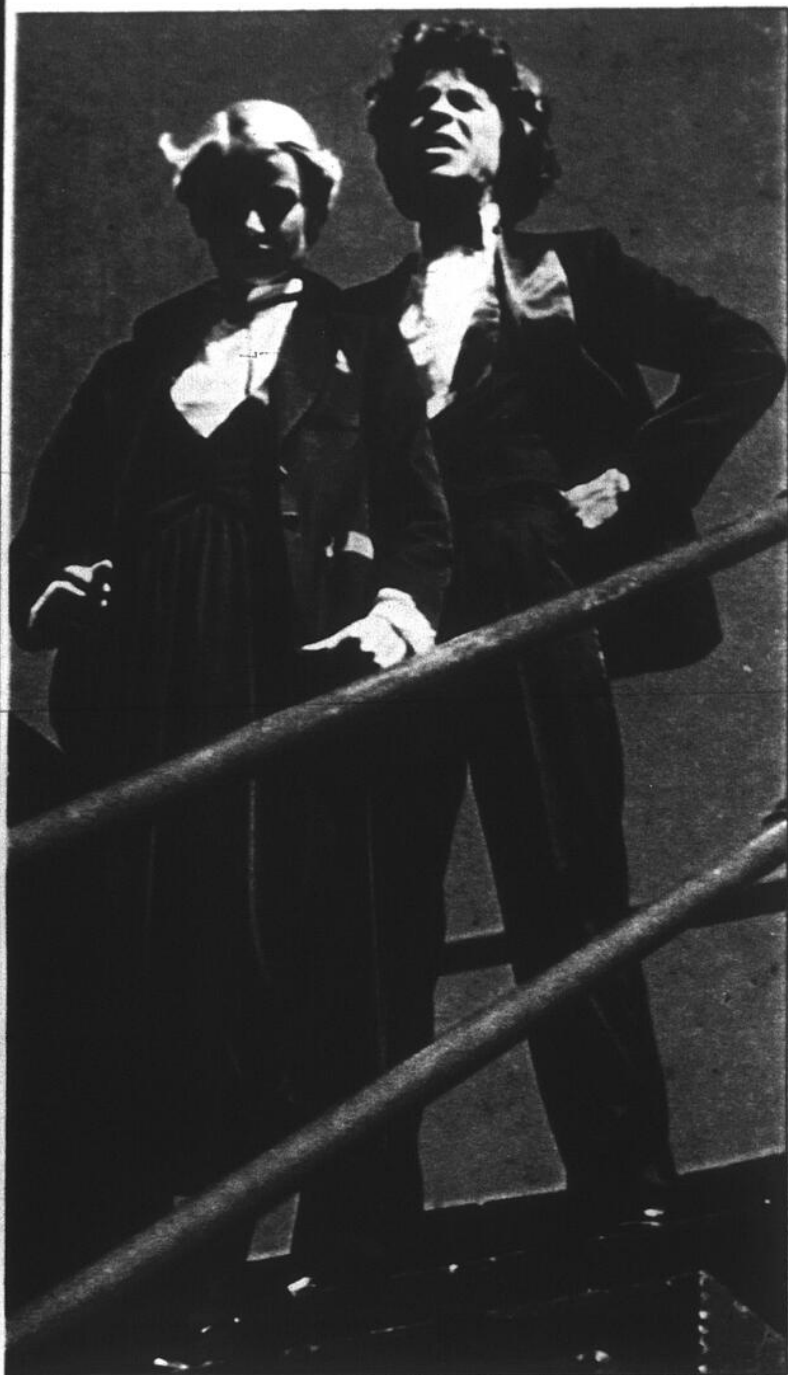
ADRESSE: _____

VILLE: _____

PROVINCE: _____ CODE POSTAL: _____

Postez ce coupon à: Delpro, Case postale 445, Burlington, Ontario L7R 3Y6. Offre en vigueur seulement au Canada. Une seule blague par famille. Cette offre se termine le 31 janvier 1979.

PB



Trois images de la mode

PHOTOS ALAN CARRUTHERS

C'est peu et c'est beaucoup.
Peu parce que la mode nous offre mille images,
que nous ne pouvons évidemment
vous présenter toutes. Beaucoup parce que ces images
ont été soigneusement choisies
pour montrer des tenues qui, cette saison,
sont pour ainsi dire à l'avant-garde.
Nous avons demandé à des spécialistes de trois
grands magasins de composer ces tenues.
Chacun l'a fait selon ses goûts et l'inspiration du moment
et le résultat, pensons-nous,
est intéressant et fort agréable à regarder.





A l'extrême gauche, image à la fois classique et très moderne. Elle a été composée par Errol Pereira, gérant de la présentation des marchandises pour les magasins La Baie, qui, pour l'occasion, se fait lui-même mannequin. Les costumes jumeaux donnent vraiment beaucoup d'allure à un couple.

Au centre, l'une des très nombreuses façons Simpsons réglée par Earle Kyle, du service de l'étalage de ces magasins, que nous voyons en médaillon. La casquette, sur cheveux bouclés serrés, la veste, le petit sac en bandoulière, les bottes, de même que la blouse aux tons éclatants sont très recherchés par la clientèle jeune.

Ci-contre, la manière Woolco choisie par Jocelyne Pelletier (photo du haut), coordonnatrice de publicité pour cette maison. Elle nous fait admirer le flou, le léger, le gracieux alliés à des tons forts. Des robes qui donnent à toutes l'envie de danser un peu.

Pas de chômage pour le Protecteur du citoyen



Photo Jean Fiset

Me Luce Patenaude, en fonction depuis deux ans comme Protecteur du citoyen.

PAR IACQUES LARUE-LANGLOIS

Une assistée sociale, séparée légalement de son mari qui ne lui verse pas de pension alimentaire, est avisée que son allocation d'aide sociale est annulée du fait qu'elle reçoit des prestations d'assurance-chômage. Étonnée de cette décision, elle tente d'expliquer à son agent de sécurité sociale que ses renseignements sont inexacts et qu'elle ne touche aucun revenu de la Commission d'assurance-chômage. S'appuyant sur la déclaration de la Commission, l'agent maintient sa décision et refuse toute discussion.

L'assistée sociale s'adresse au bureau du Protecteur du citoyen dont l'enquête révèle que l'information soumise au ministère des Affaires sociales par la C.A.C. est erronée puisqu'elle fait référence au numéro d'assurance sociale du conjoint de la bénéficiaire, conjoint dont elle est séparée. L'aide est rétablie.

C'est là un cas typique d'intervention réussie de la part du Protecteur du citoyen, également connu sous son appellation scandinave d'*ombudsman*, institution dont le gouvernement de l'Union nationale dota le Québec, en novembre 1968: il y a donc dix ans!

Si l'*ombudsman* s'applique souvent à corriger les erreurs de fait des fonctionnaires du Gouvernement du Québec, sur qui s'étend sa juridiction, il doit également, et souvent, réviser des fautes d'interprétation trop rigoureuse de la loi ou des divers règlements régissant le fonctionnement des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux. C'est ainsi qu'appliquant à la lettre un règlement du

ministère des Affaires sociales un fonctionnaire avait systématiquement refusé de recevoir les demandes d'aide d'un travailleur indirectement touché par un conflit des employés de la construction.

Le plaignant, soutien d'une famille de sept enfants et non admissible aux prestations d'assurance-chômage pour n'avoir repris le travail que depuis trois semaines comme journalier dans une entreprise de transport, avait été mis à pied en raison du manque de travail découlant d'une grève des travailleurs de la construction. La position du ministère s'appuyait sur des directives refusant l'aide sociale à toute personne dont la mise à pied est une conséquence directe ou indirecte d'une grève des employés de la construction, y compris les employés d'entreprises ou de secteurs connexes.

«L'application aussi restrictive et rigoureuse de ce règlement constituait pour ainsi dire, déclare le rapport annuel de l'*ombudsman* pour l'année 1976, un abus déplorable d'autorité administrative que le ministère, à la demande du Protecteur du citoyen, vit à corriger.» Le bureau local du ministère devait, par la suite, recevoir la requête de ce chef de famille et lui consentir l'aide, conformément aux dispositions de la loi.

Son champ d'action

Il va sans dire que les interventions du Protecteur du citoyen ne se limitent pas au secteur des Affaires sociales. La loi en instituant la fonction et régissant ses modalités d'action stipule que «le Protecteur du citoyen fait enquête à la

POUR LA SEULE ANNÉE 1976, IL A FAIT 4 234 RECOMMANDATIONS AUPRÈS DE 22 MINISTÈRES, UN BUREAU, 10 COMMISSIONS, 2 OFFICES, 6 RÉGIES ET 2 SOCIÉTÉS D'ÉTAT, DONT 4 116 ONT ÉTÉ SUIVIES

demande de toute personne chaque fois qu'il a raison de croire que, dans l'exercice d'une fonction administrative, le titulaire d'une fonction, d'un office ou d'un emploi relevant du gouvernement ou de l'un de ses ministères ou organismes a lésé cette personne.» Il peut donc faire enquête si est mis en cause soit un ministère provincial, soit un organisme gouvernemental dont les employés sont nommés et rémunérés en vertu de la Loi de la fonction publique, tels la Régie des rentes du Québec, la Régie de l'assurance-maladie, la Commission des accidents de travail, la Commission de contrôle des permis d'alcool, la Commission des transports, l'Office des autoroutes, l'Office du crédit agricole, le Bureau des véhicules automobiles, le Bureau juridique du code de la route, la Société d'habitation, etc.

Toutefois, ne sont pas de sa compétence les difficultés que peuvent rencontrer les citoyens aux niveaux fédéral ou municipal, ni celles mettant en cause certains organismes qui, bien que créés par une loi du Québec, ne sont pas formés de membres de la fonction publique, comme l'Hydro-Québec, l'Office des professions, la Commission des services juridiques, les services sociaux, les hôpitaux, les commissions scolaires et quelques autres.

Désireuse de tirer au clair le dilemme de sa compétence à enquêter sur la plupart des actes posés par les membres de la Sûreté du Québec dans l'exercice de leurs fonctions, la titulaire actuelle du poste de Protecteur du citoyen, Me Luce Patenaude, deuxième en titre ayant succédé à Me Louis Marceau en septembre 1976, confia à un professionnel reconnu du droit administratif, Me Yves Ouellette, la tâche de préparer un avis juridique sur le sujet. D'abord déposé devant le ministre de la Justice du Québec, cet avis apparaît intégralement dans la première partie du rapport annuel du Protecteur du citoyen pour l'année 1977.

Se fondant sur la définition, fournie à l'article 15 de la Loi créant le Protecteur du citoyen du Québec, de l'expression «organisme du gouvernement», le juriconsulte établit qu'«il est clair que la Sûreté du Québec ne tombe pas sous le coup de cette définition et n'est pas un organisme du gouvernement au sens de la Loi du Protecteur du citoyen». Son long exposé en droit conclut que «sous les réserves exprimées concernant les situations exceptionnelles et marginales

où des membres de la Sûreté du Québec peuvent être autorisés, en vertu notamment de lois particulières, à exercer des fonctions administratives, le Protecteur du citoyen, dans l'état actuel de sa Loi, n'a pas compétence pour enquêter sur les activités et opérations des membres de la Sûreté du Québec».

«Ce n'est pas que je tiens absolument à avoir juridiction sur la S.Q., me dit Me Luce Patenaude, mais, pour le moment, les citoyens, qu'ils soient lésés dans leur honneur, leur réputation, leur personne ou leurs biens, se trouvent singulièrement démunis face aux actes que les policiers de ce corps posent à titre d'agents de la paix. Ainsi, en réponse à un plaignant qui reproche à un policier des brutalités, des invectives ou du saccage en lui remettant une contravention, en l'arrêtant ou en perquisitionnant chez lui avec ou sans mandat de la Cour, je dois refuser de faire enquête.»

Me Patenaude conclut cette partie de son dernier rapport annuel en proposant de combler cette lacune du droit et de prévoir un moyen de contrôle efficace sur les actes des membres de la S.Q. «Pour me donner compétence, y précise-t-elle, il suffirait de remanier légèrement le premier alinéa de l'article 13 de la Loi du Protecteur du citoyen» afin d'y inclure, après quelques changements de concordance, les mots: «ou d'une fonction d'agent de la paix». Mis au fait de la situation à l'occasion du dépôt du rapport, le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, a laco- niquement répondu: «Nous étudions le problème.»

Les prisons

Les prisons provinciales cependant sont bel et bien du ressort de l'*ombudsman* du Québec, les prisons communes et les établissements de prévention et de détention où sont purgées les peines de moins de deux ans. Deux de ses assistants (elle en a douze, outre son adjoint, Me Robert Lévesque) sont particulièrement préposés à ce secteur, l'un à Montréal et l'autre à Québec.

«Lorsque quelque 80 détenus ont refusé de regagner leurs cellules, à la prison d'Orsainville, à la mi-août, deux de mes assistants étaient présents aux négociations à la demande des prisonniers et m'ont fait rapport.» Les détenus protestaient contre certaines conditions de fonctionnement quotidien et exi-

Suite page 14

La Monnaie royale canadienne présente

LA NOUVELLE PIÈCE DE \$100 EN OR 22 CARATS 1978

autorisée par le Gouvernement du Canada.

Le nombre des nouvelles pièces de \$100 en or 22 carats que la Monnaie royale canadienne émettra en 1978 et qui seront mises en marché sur les cinq continents a été limité à 200 000 par le gouvernement canadien.

La pièce (épreuve numismatique) a un diamètre de 27mm et son poids est de 16,965g dont 15,551g (½ oz Troy) en or pur. Elle est composée d'or pur à 91,66% et d'argent pur à 8,34%, et a cours légal au Canada.

L'avvers de la pièce porte l'effigie de La Reine Elizabeth II, créée par Arnold Machin; son revers porte l'oeuvre de l'artiste canadien Roger Savage, qui illustre un groupe de douze bernaches du Canada (outardes), dans leur formation typique en forme de "V", symbolisant les dix provinces et les deux territoires canadiens.

C'est la troisième fois seulement, dans toute son histoire, que le Canada émet une pièce de \$100 en or.

Un prestigieux écrin de cuir véritable

Votre pièce de \$100 en or 22 carats, 1978, accompagnée d'un certificat numéroté et signé par le directeur de la Monnaie royale canadienne — attestant qu'il s'agit d'une authentique pièce canadienne de \$100 en or 22 carats, ayant cours légal, et autorisée par le Gouvernement canadien — vous parviendra dans un prestigieux écrin de cuir véritable doublé de suédine bleue lui-même glissé dans un élégant étui. C'est un cadeau vraiment mémorable à offrir aux êtres qui vous sont les plus chers.



Monnaie royale
canadienne

Royal Canadian
Mint

RETOURNER À: Monnaie royale canadienne
Case postale 457, Succursale 'A', Ottawa, Ontario, Canada K1N 8V5

Veuillez me faire parvenir _____ pièce(s) de \$100 en or
(Qté)
22 carats 1978, "Les bernaches", émise(s) par le Gouvernement canadien, à

\$150. (Can.) l'unité \$ _____

*Taxe provinciale (dans les provinces où elle est applicable) \$ _____

Total \$ _____

*Provinces où la taxe ne s'applique pas: I.P.E., Québec, Alberta, T-N-O., Yukon.

No d'exemption de taxe de vente _____

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez la case appropriée)

Vous trouverez ci-inclus un chèque visé ou un mandat, à l'ordre de la Monnaie royale canadienne OU

Veuillez porter à mon compte de:

Master Charge Chargex/Visa American Express

Le numéro de la carte de crédit _____

Date d'expiration de la carte _____

Signature _____
(La commande doit être signée pour être valide)

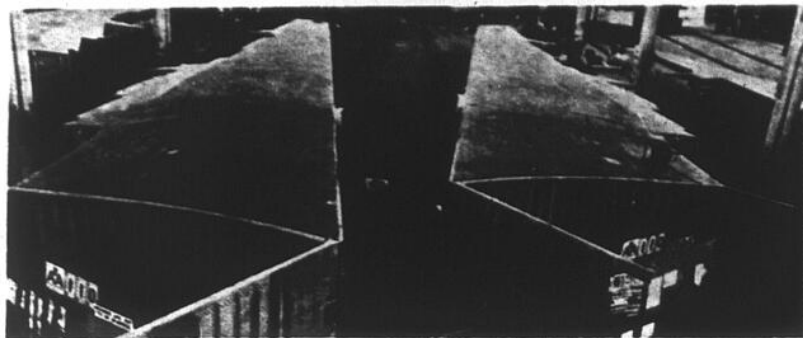
Nom _____

Adresse _____

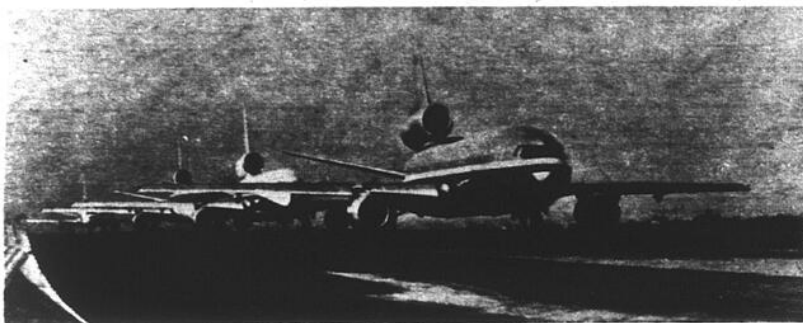
Ville _____

Province _____ Code postal _____

Les commandes seront remplies dans l'ordre de leur date de réception, jusqu'à concurrence de 200,000 pièces émises. Il faut allouer six semaines pour la livraison. **Toute commande doit être postée avant le 1er décembre 1978.** Ce bon de commande est valide au Canada et aux États-Unis seulement.



"L'industrie aérospatiale canadienne" prend son envol ici...



Les DC-10, alignés à l'aéroport international de Los Angeles, montrent avec fierté leurs ailes fabriquées au Canada.

vers 114 pays autour du monde.

Plus de 65 compagnies aériennes autour du globe utilisent actuellement des DC-10 et des DC-9. Ils transportent annuellement plus de 161 millions de passagers dans 557 villes et 114 pays.

Les ailes de tous ces avions de type DC, actuellement en service ont été fabriquées ici même au Canada, à l'usine McDonnell Douglas Canada de l'aéroport international de Toronto. Les Canadiens ont ainsi donné des ailes à plus de 1,100 avions.

Il y a 15 ans, McDonnell Douglas a su reconnaître le talent canadien... et a su entrevoir les grandes possibilités d'une association canado-américaine dans le domaine aérospatial. Depuis lors, des dizaines de milliers

de travailleurs canadiens de talent ont participé activement aux grandes réalisations de McDonnell Douglas. Ainsi, d'un océan à l'autre, des firmes canadiennes ont été à la hauteur: elles ont rempli avec succès des contrats de McDonnell Douglas totalisant plus de \$1.2 milliard.

C'est là une fiche de projets réalisés qui rend justice aux promesses que s'étaient faits Américains et Canadiens.

Il est maintenant permis d'entrevoir avec confiance un avenir prometteur, un avenir où l'industrie aérospatiale canadienne aura une place de choix dans le processus de fabrication de matériel aérospatial McDonnell Douglas.

MCDONNELL DOUGLAS CANADA

Toronto AMF, Ontario L5P 1B7



perspectives-dimanche est publié chaque semaine par Perspectives Inc.
231, rue Saint-Jacques Montréal P.Q. H2Y 1M6. Tél. 282-2224.

Président et directeur général
Jean A. Dion

Directeur de la rédaction
Pierre Gascon

Directeur adjoint
Jean Bouthillette

Directeur artistique
Pierre Legault

Rédaction
Edouard Doucet
Isabelle Lefrançois
Adrien Robitaille

Service artistique
Marthe Bolduc
Michel Brunette
Roger Dion
Michel Genest
France Lafond

Photographe
Denis Plain
Secrétariat
Liliane Bitursi
Jacqueline Giroux
Gisèle Payant

Président du conseil
Paul-A. Audet
Vice-président
Charles d'Amour
Secrétaire
Guy Pépin
Trésorier
Gaston Vachon

ISSN0380-6790

Représentant publicitaire

MagnaMedia Limitée 231, rue Saint-Jacques Montréal P.Q. H2Y 1M6. Tél. 282-2120

NE VOUS OFFREZ PLUS DES REPAS MONOTONES!

CUISINE POUR TOUS LES JOURS de Margo Oliver vous facilitera la tâche. Des recettes, faciles et économiques, conçues spécialement pour des plats de tous les jours. Vous recevrez en plus, gracieusement des Editions Optimum, un magnifique tableau des coupes de viande que vous pourrez garder même si vous retournez le livre. Seulement \$8.95.

Envoyez votre chèque ou mandat-poste à:
Les Editions Optimum,
C.P. 4090 Place d'Armes,
Montréal, P.Q. H2Y 3M1.

Protecteur du

geaient, à titre d'exemple, des améliorations dans les locaux mis à leur disposition. Me Luce Patenaude nous assure qu'elle suit le dossier et qu'elle se considère à la disposition des prisonniers, comme de tous les citoyens, s'ils se sentent lésés par le fonctionnement de la machine administrative québécoise.

L'article 21 de la Loi du Protecteur du citoyen stipule d'ailleurs que «tout titulaire d'une fonction, d'un office ou d'un emploi dans un endroit où des personnes se trouvent détenues à la suite d'une dénonciation, d'une accusation ou d'une condamnation, lorsque cette fonction, office ou emploi relève du gouvernement ou de l'un de ses ministères ou organismes, doit, quand un écrit adressé au Protecteur du citoyen lui est remis, transmettre immédiatement cet écrit au Protecteur du citoyen sans prendre connaissance de son contenu». Même si ces dispositions de la loi ne sont pas universellement connues parmi les prisonniers, le bureau de l'ombudsman n'en reçoit pas moins, bon an mal an, une cinquantaine de plaintes ou de demandes d'enquête venant de l'intérieur des prisons et ayant trait, pour la plupart, à des situations personnelles. Me Patenaude est pour sa part convaincue que tous les agents de la paix en fonctions dans les prisons de sa juridiction connaissent et souscrivent à cet article de la loi.

Pouvoir de recommandation

La première partie de son premier rapport annuel complet, celui de l'année 1977, témoigne encore de son souci pour les conditions carcérales, comme l'indique le titre «Rapport d'enquête proprio motu sur la connaissance du règlement intérieur des établissements de détention par les prisonniers». C'est imbu de «rôle collectif» qui incombe à sa fonction et qui doit l'inciter, dans certaines circonstances, à «poser des gestes dans l'intérêt commun de plusieurs citoyens qui ne se sont pas adressés à elle et ne le feront peut-être jamais mais qui, à leur insu, bénéficieront ainsi de son action» que Me Patenaude, suivant en cela la politique établie par son prédécesseur, le juge Louis Marceau, décida d'enquêter de sa propre initiative sur les conditions en milieu carcéral et de s'attacher «à chaque année, à un point particulier susceptible de toucher chaque prisonnier dans sa vie quotidienne».

«Dans l'ensemble, trace le rapport du Protecteur du citoyen, le tableau est moins noir qu'on ne le dit souvent, mais il demeure indéniable que le sort présent des prisonniers dépend, pour une large part, de la psychologie; de l'humanité et du bon sens du directeur de l'établissement dans lequel ils sont incarcérés.» Toujours selon le rapport, les règlements internes existant dans les différents établissements ne sont pas toujours soumis à l'approbation du ministre de la Justice comme ils le devraient et ne sont pas systématiquement communiqués aux prisonniers d'une manière satisfaisante et contrôlable. Aussi ce chapitre se conclut-il par

citoyen

une série de recommandations à l'effet de corriger ces situations et même de préconiser qu'une vérification juridique et une nouvelle coordination des dispositions législatives et réglementaires existant dans les diverses prisons ne seraient pas superflues.

Le Protecteur du citoyen ne possède aucun pouvoir contraignant de nature exécutive ou législative mais dispose d'un pouvoir de recommandation dont l'importance est régulièrement reconnue par les ministres et les fonctionnaires des différents ministères qui, dans la mesure du possible, s'y soumettent de fort bon gré de même que les législateurs que sont ses mandants, les députés de l'Assemblée nationale. Ce sont en effet ces derniers qui, sur proposition du Premier ministre et par une majorité obligatoire des deux tiers, nomment le Protecteur du citoyen. «Je ne souffre absolument pas du fait de n'avoir qu'un pouvoir de recommandation, précise Me Patenaude, car la situation de fait est que tous les ministères sont très réceptifs et font preuve de grande collaboration et du respect le plus profond pour l'institution que je représente.»

C'est justement à l'influence de certaines recommandations sur l'interprétation de la législation ou des règlements en vigueur qu'elle consacre la troisième tranche du premier tome de son dernier rapport annuel. Considérant également comme un aspect de son «rôle collectif» le fait d'influencer l'interprétation de la législation ou d'y proposer des amendements, elle y soumet trois cas où ses recommandations ont débouché soit sur des amendements aux lois ou règlements, soit sur une interprétation élargie de leur contenu, la Loi de l'aide sociale, la Loi de l'assurance-hospitalisation et le Règlement sur le système de points de démerite appliqué par le Bureau des véhicules automobiles.

«Chaque fois qu'une représentation débouche sur un changement législatif ou sur une modification notoire, j'entends, insiste Madame le Protecteur du citoyen, le souligner dans mon rapport et m'assurer que cela constituera un cas de jurisprudence pour l'avenir.»

C'est ainsi, par exemple, que le ministère de l'Éducation a été amené à reconnaître dans les faits la validité d'une situation familiale hors mariage dans l'attribution des prêts et bourses. Le ministère refusa d'abord à un étudiant qui avait des charges de famille la moitié de l'assistance financière à laquelle il aurait eu droit si on lui avait reconnu la qualité d'un étudiant marié légalement, prétextant qu'il revenait au ministère des Affaires sociales de compléter les besoins de subsistance de la femme et des deux enfants de cet étudiant.

Comme la Loi d'aide sociale établit que les personnes qui fréquentent une institution d'enseignement sont réputées ne pas avoir droit à l'aide, on se renvoya la balle jusqu'à l'intervention du Protecteur du citoyen, par suite d'une plainte déposée par l'étudiant en question. La ministre de l'Éducation accepta finalement de reconsidérer le

dossier et reconnut les charges familiales de cet étudiant dans l'établissement de son budget.

Au-dessus de la politique

Me Luce Patenaude n'a personnellement jamais fait de politique active et n'hésite pas à se déclarer «apolitique». «Si j'ai été nommée à ce poste c'est d'abord que j'étais juriste, précise-t-elle, et parce que le Premier ministre d'alors, M. Robert Bourassa, me connaissait depuis la période de nos études.» Quant au changement de gouvernement, survenu deux mois après sa nomination, «il n'a rien signifié du tout pour moi et surtout n'a rien changé. Et il ne fallait pas que ça change quoi que ce soit puisque le Protecteur du citoyen est absolument apolitique.»

S'il n'a rien changé dans le statut ou les prérogatives de l'ombudsman, le changement de gouvernement n'en a pas moins permis, à la fin de 1976, la correction qui s'imposait à la suite d'une plainte fondée d'ingérence politique inadmissible, dans l'attribution d'une subvention pour la deuxième année consécutive à un organisme de télévision communautaire à but non lucratif, par le ministère des Communications. Un jury de personnes-ressources extérieures au ministère et chargé de lui transmettre ses recommandations dut d'abord démissionner en bloc, après avoir favorisé l'octroi d'une subvention dans ce cas et constaté que son attribution finale était sujette à une opposition de la part du député du comté en cause qui en empêchait l'émission auprès du ministère.

Tenant compte de la réfutation valable par le requérant des objections du député, le Protecteur du citoyen recommanda de reconsidérer le dossier et d'exercer son pouvoir discrétionnaire de décision pour accorder la subvention. Au moment de quitter son poste, à la veille de l'élection générale, le ministre des Communications rejeta la recommandation du Protecteur du citoyen, indiquant les arguments budgétaires et l'opposition du député. C'est le nouveau ministre, en poste après le 15 novembre 1976, qui accepta de partager le point de vue de l'ombudsman et de verser la subvention recommandée par le jury.

On aura une idée de la diversité des enquêtes du Protecteur du citoyen en constatant que, durant la seule année 1976 (la dernière dont les statistiques soient disponibles), il a fait 4 234 recommandations auprès de 22 ministères, un bureau, 10 commissions, 2 offices, 6 régies et 2 sociétés d'État, dont 4 116 ont été suivies. Et encore ne s'agit-il que des plaintes fondées, c'est-à-dire «qui relèvent de la compétence du Protecteur du citoyen et qui, après enquête, s'avèrent justes et raisonnables».

Une cinquantaine au moins avaient trait au retard du ministère du Revenu à rembourser les trop-perçus d'impôt à la source et 70 autres, dont aucune n'a été suivie, concernaient la Fonction publique et le décompte des jours de maladie accumulés par les fonctionnaires, problème complexe que toutes les

Nouveau

Voici
la "sans filtre"
qu'on savoure
toute
la journée



Passez la journée
en douceur.

Voici la nouvelle Export Fin mélange. Toute une cigarette! De purs tabacs de Virginie spécialement choisis pour leur fameuse saveur Export riche et satisfaisante, puis spécialement mélangés pour obtenir plus de douceur. La première nouvelle "sans filtre" depuis longtemps! Savourez-la!

Export Fin mélange. Toute la saveur Export en plus doux.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. "Goudron": 16 mg, nicotine: 0.9 mg.

SOLDE D'OCTOBRE

Armstrong

JUSQU'AU 28 OCTOBRE

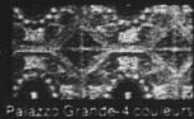


Spanish Tempo - disponible en 5 couleurs

Accomac - disponible en 3 couleurs

L'IMPÉRIAL SOLARIAN*

Le soleil brille grâce à l'Impérial Solarian. Le secret... la couche de protection spéciale Mirabond* qui conserve son fini brillant beaucoup plus longtemps que les couvre-planchers de vinyle ordinaires.



Palazzo Grande - 4 couleurs



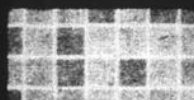
Colony Tile - 2 couleurs



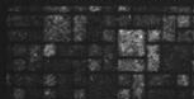
Sherbrooke - 4 couleurs

LE CANDIDE

La beauté naturelle du Cande provient de la profondeur de ses couleurs. Le motif incrusté dans le vinyle est super résistant et facile à nettoyer.



Tudor Square - 4 couleurs



Laurentian Terrace - 7 couleurs



Hacienda - 1 couleur



Marble Hall - 3 couleurs

Ne manquez pas les rabais de ce solde d'octobre.

Jusqu'au 28 octobre, votre détaillant-Armstrong vous offre à rabais 33 variétés de populaires couvre-planchers aux modèles et couleurs les plus variés. Profitez-en pour couvrir vos planchers à neuf.

Pour plus d'information, communiquez avec Armstrong, Bureau FF6, Case Postale 919, Montréal, Québec H3C 2W2

Armstrong

*Marque de commerce d'Armstrong Cork Company
Usager autorisé: Les Industries Armstrong Cork Ltée.

LES CRÉATEURS DE



L'ÉLÉGANCE INTÉRIEURE*

Pour connaître le détaillant-participant Armstrong le plus près de chez vous, consultez la liste suivante. Plusieurs d'entre-eux font partie des Boutiques du couvre-plancher et sont en mesure de vous offrir le meilleur choix et le meilleur service.



QUEBEC

Aima
Tapis Rémi Inc.
837 rue Scott ouest 662-7851

Aylmer
Buliga Ltée
92 Principale 684-1100
*Nick Urban
92 Principale 684-6213

Bellechasse
*Centre du Tapis Enr.
St-Damien 789-2747
Fournier Jacquelin
Monfleur 885-4281

Berthierville
Robert Bellehumeur
911 Daviault 836-4114

Bonaventure
J. Emile Cavanaugh
St-Siméon 524-2521

Cap-de-la-Madeleine
*Monsieur Tapis Enrg.
495 rue Barkoff
379-2630

Charlesbourg
Claude Michaud Inc.
8335 Place Henri-Bourassa
626-2977

Deschenes Claude Inc.
1545 Jean-Talon 626-0171
Les Tissus de Charlesbourg Inc.
4545-1st Avenue 623-2385

Charny
*J. P. Filion Inc.
496-18th Rue 832-2956

Chicoutimi
Pedneault et Lapointe Enrg.
801 rue Almo 545-2981

*Tissus Tapis Mme Roy
1159 Boul. Talbot 549-5673

Chomedey
*La Société des Tapis du Québec
1282 boul. Labelle 687-0671

Chute aux Outardes
Sylvain Beaulieu Inc.
138 Route 567-2251

Contrecoeur
Rosaire Jacques
495 Lajeunesse 786-2233

Disraeli
Janel Toupin Inc.
310 rue Laurier 449-2841

Dollard des Ormeaux
*C'est Si Beau Inc.
4597 boul. Des Sources
683-6641

Dolbeau
Meuble R. Trembley Ltée
1480 boul. Walbere 276-5406

Drummondville
Armoires et Tapis Laferte Ltée
1650 boul. Lemire 478-2582
Tapis Aubé Inc.
682 Côte 472-5456

Farnham
Tapis Rainville Inc.
405 Meigs N. 293-5661

Granby
Centre du Tapis Granby
725 Denison O. 378-1282

Haute-Rive
Haute-Rive Terrazo Ltée
303 de Puyjalon 589-5723

Joliette

*J. A. Dion Inc.
119 Bourget Nord 756-6632
Julien Pichette Inc.
167 Précreux Sang 756-1055

Jonquière
*Turgeon Romuald et Fils Ltée
150 rue St-Jean 547-4751

Lachute
Gaetan Blais
371 Principale 562-2621

Lafontaine
Tapis du Nord
1245 boul. Labelle 438-1284

L'Annonciation
Marcel Rochon Décoration
22 rue du Pont 275-2311

La Pocatière
Dalico Inc.
856-2577

La Salle
*Couvre-Plancher Lasalle Inc.
1110 Dollard 366-5330
Montreal Floor Covering
2019 Lapierre 365-1652

Laval
Jean Louis Laforest Cont.
79-18th Avenue 669-4694
Valiquette Ltée
478 des Laurentides 667-6150

Louiseville
*Claude Gosselin
671 rue Denis 228-2817
Monsieur Tapis Enrg.
237 St-Laurent 228-3919

Lyster
*Couvre-Plancher Pat
121 des Bouleaux 623-2478

Maniwaki
*Ameublement Branchaud
Furniture Inc.
Sortie Nord 449-2610

Montréal
Montreal Floor Covering
15 Bernard est 273-9983

*Robert Tapis Prelart
4577 St-Laurent 845-1520
*Roy et Fils
3399 Métropolitain 725-4754

New Richmond
J. A. Cormier
392-5262

Notre-Dame des Laurentides
Rembourrage C. Boisvert Inc.
1660 Boul. Talbot 849-8919

Nouvelle
Lavoie et Fils
794-2296

Paspébiac
Centre du Tapis Enrg.
752-5114

Plessisville
Maison du Prelart
1715 Avenue St-Louis 362-7712

Pont-Viau
Montreal Floor Covering
175 Boul. Concorde 663-9870

Port Alfred
Roland Marquis Ltée
1271 Blvd. de la Baie 544-2742

Québec
La Cie Paquet Ltée
480 Blvd. Charest est 524-5121

Repentigny

Claude Guy Tapis
372 Notre-Dame 585-2248
*Tapis Repentigny Inc.
407 Notre-Dame 585-4664

Rimouski
*Turgeon Romuald et Fils Ltée
245 Michaud 723-8174

Rivière du Loup
*Decor G.L. Inc.
327 Lafontaine 862-3535

*Ernest et Paul 1977 Ltée
82 Lafontaine 862-6997

*Roland Dickner Inc.
46 Ste-Anne 862-6391

Sorel
Revêtement de Sol Richelieu
370 du Collège 743-8828

Ste-Anne des Plaines
Hubert Bourdon Tapis
143-2ième Avenue
478-0569

Ste-Justine
Magasin Co-op Ste-Justine
383-3020

Ste-Rosalie
*Germain Larivière Ltée 1970
130 Boul. Laurier 773-8453

St-Ambroise
Jacques Harvey Couvre-Planchers
187 rue Simard 672-4730

St-Clet
*P.E. Felix & Fils Inc.
299 Boul. Cité des Jeunes
456-3330

St-Gabriel de Brandon
J. M. Comeau
175 de Lanaudière 835-4718

St-Jérôme
*Rene Bédard
56 rue Regault 438-0344

St-Jovite
Couvre-Plancher Perrault
1242 Duimet 425-2464

St-Raymond
*Chalet du Tapis Enrg.
123 des Ormes 334-2455

Sept-Îles
Décoration L. Ross Inc.
685 boul. Lavre 962-6981

Thetford Mines
*Lucien Couture & Fils Inc.
818 Boul. Smith 338-2113

Tracy
Bernard Farley
4400 Chemin St-Rock 743-6978

Trois-Rivières
*Monsieur Tapis Enrg.
4210 Boul. des Forges 379-5077

Val-Brillant
D'Amour Décoration Enrg.
742-3736

Val-D'Or
*Courchesne & Lafleur Inc.
902-3ième Avenue 824-9657

Valleyfield
Tapis G.R.L. Inc.
195 Montcalm 373-1683

Victoriaville
J. E. C. Giroux
9 Giroux 758-1555
Michel Demers Enrg.
53 St-Jean Baptiste 752-9965

Protecteur du citoyen

attentions du Protecteur du citoyen ne sont pas parvenues à régler et dont le dénouement dépend dorénavant de griefs syndicaux ou d'actions en justice intentées par les intéressés, ce qui force l'ombudsman à se retirer du dossier.

Les plaintes collectives

L'article 14 de la Loi prévoit que «tout groupe de personnes peut s'adresser au Protecteur du citoyen de la même façon qu'un individu et aux mêmes conditions». «Attention, précise cependant ici Me Patenaude, il y a nuance: il faut qu'il s'agisse d'un groupe de personnes qui ont exactement le même problème. Ainsi, j'ai dû acheminer individuellement les différentes plaintes concernant l'application des lois 22 et 101 parce que, dans chaque cas, les modalités d'application étaient différentes.»

Le Protecteur du citoyen fait cependant état d'un cas de fusion de municipalités où un groupe de citoyens, représentés par un même avocat, s'adressèrent à son bureau pour s'opposer à la fusion en question par suite d'un manque d'information leur permettant de prendre position. «Dans nos recommandations, explique-t-elle, nous proposons de modifier la loi en vue de diffuser davantage l'information dans une situation de ce genre pour en arriver à l'expression d'une opinion plus éclairée de la part de tous les contribuables. Ce fut agréé par le ministère des Affaires municipales.»

Des réprimandes

Dans les cas, rares il est vrai, où l'organisme visé refuse d'apporter certaines corrections à la suite d'une plainte considérée comme fondée, le Protecteur du citoyen n'a d'autre recours que de le vilipender publiquement dans son rapport annuel, ce qu'il ne manque pas de faire en particulier à l'endroit du ministère de la Fonction publique dans le cas d'un refus, pour des motifs d'ordre pratique et administratif, de rétablir dans leurs droits des candidats dûment inscrits à un concours mais empêchés d'y participer en vertu d'une directive illégale.

Pour Me Patenaude, il s'agit ici d'un «cas d'entêtement inadmissible de la part d'un organisme gouvernemental qui fait peu de cas de la légalité et qui persiste dans une directive illégale.»

Acharnement également «tant qu'on ne trouvera pas une solution» dans le cas d'une plainte fondée dont la correction s'avère impossible et émanant d'un bijoutier, victime du vol de toute sa marchandise, recouvrée intégralement par la police pour fins de preuve au procès contre les présumés voleurs. Comme cette confiscation peut durer des mois, le commerçant en question ne peut poursuivre ses activités sans reprendre possession de son stock d'une valeur de \$100 000 ou s'en procurer un autre au prix d'un emprunt onéreux.

«Il faut souhaiter, pour éviter la répétition de telles situations, lit-on au rapport, que l'on modifie la Loi de la preuve au Canada ou le Code criminel

ou, si cela s'avère impossible, que l'on prévoit un plan d'indemnisation basé sur le principe de l'égalité de tous devant les charges sociales. Les victimes de vols ne devraient pas, en effet, supporter seules le fardeau des inconvénients inévitables qu'entraîne l'administration de la justice.»

C'est dans un véritable esprit de protection des citoyens que se situe également l'intervention de l'ombudsman du Québec dans un cas de retard à rembourser certains frais d'assistance médicale par la Commission des accidents de travail du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre. Ici, le plaignant ayant dû remplacer une prothèse dentaire par suite d'un accident de travail, en ayant acquitté sur-le-champ la facture de 130 dollars et ne se trouvant pas remboursé après plusieurs mois, le Protecteur du citoyen alerté découvrit que la Commission n'avait pu s'entendre avec les denturologistes sur un tarif d'honoraires approprié et avait suspendu le paiement de tous leurs comptes, qu'ils soient réclamés directement par ces professionnels ou indirectement par des accidentés qui avaient eu recours à leurs services. Priée de corriger cette lacune, la Commission s'empressa d'établir un tarif d'honoraires et ordonna le remboursement des comptes déjà produits et demeurés en suspens.

Il convient de noter aussi, parmi les plaintes déposées, un cas de manœuvres frauduleuses d'employeur en vue de ne pas payer intégralement des salaires à des employés, cas qui ne put en définitive trouver de solution globale puisque la Commission du travail avait elle-même suggéré aux travailleurs lésés d'accepter un règlement à 60 p.c. après que la cause eut été retardée pendant deux ans et demi à la requête des avocats de l'employeur récalcitrant.

Enfin, des cas de petite vengeance personnelle aboutissent également sur la table de l'ombudsman, tel celui de la pénalité injustement imposée par un contremaître mécontent à l'endroit d'un étudiant qui avait quitté son emploi d'été après une semaine seulement parce qu'il avait trouvé ailleurs une situation plus rémunératrice. Pour le punir, le contremaître en question retardait le paiement de sa première et dernière semaine de travail en n'en transmettant pas l'ordre au service du personnel.

«Si elle est passionnante, la tâche de Protecteur du citoyen n'en est pas moins extrêmement exigeante et même astreignante», déclare Me Luce Patenaude, depuis son bureau de la rue Haldimand, à Québec, qui occupe trois magnifiques maisons du siècle dernier. «Si je peux y arriver eu égard aux heures de travail qu'il faut y mettre, c'est que je n'ai pas de responsabilités familiales ou même maritales, ce qui, en fait, m'a permis d'accepter ces fonctions. Je ne compte plus les heures, car j'aime mon travail, mais mon horaire n'a rien à voir avec la semaine normale de travail. Malgré tout, je rencontre chacun de mes assistants au moins une fois la semaine et je parviens à me mettre le nez dans toutes les plaintes en cours...»

La recette de la semaine de Margo Oliver



Quoi de plus doux que le miel! Et quoi de plus alléchant qu'une pomme mûre à point! Pas surprenant que le mariage de ces deux aliments de choix soit une réussite. La belle, bonne et simple tarte que voici est digne des rois... et de vous.

Tarte aux pommes et au miel

Pâte à tarte, quantité pour 2 croûtes de 9 pouces de diamètre (notre recette)
3/4 de tasse de sucre
1 cuil. à thé de muscade
6 tasses de pommes pelées et tranchées
1 1/2 cuil. à table de beurre
1/2 tasse de miel liquide
1 cuil. à table de zeste d'orange râpé
Sucre à glacer

Chauffer le four à 425°F. Foncer une assiette à tarte de 9 pouces de diamètre, avec une part de la pâte, en laissant dépasser celle-ci de 1 pouce tout autour. **Mêler** le sucre et la muscade et ajouter le mélange aux pommes, en remuant celles-ci délicatement. Mettre le tout dans la pâte et parsemer du beurre, en noisettes. **Abaisser** ce qui reste de pâte et en faire des bandelettes de 1/2 pouce de largeur. Humecter, d'un peu d'eau, le bord de la tarte et faire un couvercle en treillis, avec les bandelettes, en soudant bien ces dernières au bord de la tarte. **Retourner** le bord de la tarte (abaisse de fond et bandelettes) par en-dessous, tout autour de la tarte, et construire un bord assez haut et dentelé. Couvrir ce bord d'une bande de papier d'aluminium de 1 1/2 pouce de largeur afin qu'il ne brunisse pas trop rapidement pendant la cuisson.

Cuire au four, de 50 à 60 minutes ou jusqu'à ce que les pommes soient tendres et la pâte bien dorée. **Mêler** le miel et le zeste d'orange et verser le mélange dans la tarte, par les ouvertures du couvercle. Remettre la tarte au four et la cuire encore 5 minutes. **Laisser tiédir** et saupoudrer de sucre à glacer tamisé. Servir cette tarte tiède ou bien refroidie.

Pâte à tarte

2 tasses de farine à tout usage, tamisée
1 cuil. à thé de sel
3/4 de tasse de saindoux ou
3/4 de tasse de graisse végétale
1/4 de tasse d'eau glacée
Mesurer la farine, dans un bol. Ajouter le sel et mêler, à la fourchette. Ajouter le saindoux ou la graisse végétale et couper grossièrement avec un mélangeur à pâtisserie ou avec deux couteaux. Asperger d'eau, 1 cuil. à table à la fois, en mêlant délicatement, à la fourchette, juste assez pour que toute la farine soit humectée. Ramasser la pâte en boule, directement avec les mains, et la presser fermement. **Abaisser** une part de la pâte, comme il est dit dans la recette précédente. Aplatir

d'abord légèrement la pâte, avec les mains, et la rouler, sur une planche enfarinée ou une toile à pâtisserie, en utilisant aussi peu de farine que possible sur la planche ou la toile et le rouleau. Rouler toujours en partant du centre, plutôt qu'avec un mouvement d'aller et retour, et arrondir souvent les bords de l'abaisse, avec les mains. **Soulever** l'abaisse, sur le rouleau, et l'ajuster délicatement dans l'assiette, sans l'étirer. Abaisser pareillement le reste de la pâte et en faire les bandelettes dont il est question pour la tarte aux pommes et au miel.



extra Spéciale extra Douce

Savourez le bon goût Rothmans dans une cigarette spéciale douce!

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette - "goudron" 12 mg, nic. 0.9 mg.

La Parapsychologie...

Percez les secrets des pouvoirs supranormaux de l'homme...

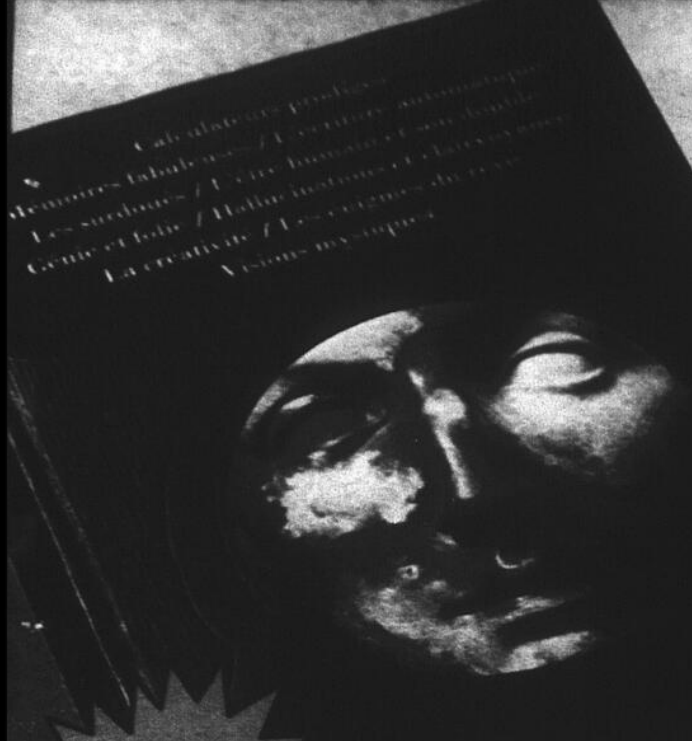
- La télépathie • La clairvoyance
- Les calculateurs prodiges
- Les stigmates • La lévitation
- L'hypnose • Le magnétisme
- La radiesthésie • La chirurgie sans instruments
- La divination • Les fantômes • Les apparitions • Les OVNI
- Les médiums • Et beaucoup d'autres sujets.



Avez-vous déjà rencontré des enfants surdoués? Leur pouvoir est presque inquiétant...



Peut-être aurez-vous un jour recours à l'hypnose médicale.



EN EXAMEN GRATUIT de 10 jours



EN EXAMEN GRATUIT pendant 10 jours

SANS SUPPLÉMENT

avec le premier volume en EXAMEN GRATUIT de 10 jours:

1. Un pendule ultra-sensible, doré à l'or fin et parfaitement équilibré, que nous avons fait fabriquer spécialement pour
2. Un élégant étui de poche, pl cuir, pour protéger votre per et l'avoir toujours sur vous.
3. Un guide pratique, "Initiation à la radiesthésie", présentant les exercices de base que vous pour rez faire avec votre pendule.



SANS SUPPLÉMENT

ce pendule de radiesthésiste avec étui en cuir et brochure explicative.

... pendant 10 jours en EXAMEN GRATUIT de 10 jours Les Extra-sensitifs, premier volume de la collection LA PARAPSYCHOLOGIE OU LES POUVOIRS INCONNUS DE L'HOMME. Je recevrai par la même occasion le pendule de radiesthésiste avec son étui et brochure explicative à la radiesthésie. Je déciderai de garder sans supplément si je décide de conserver le volume. Dans ce cas, je recevrai par la suite tous les deux mois, toujours pour approbation, un autre volume de la collection. Chaque volume de la collection ne coûtera que \$11.95, plus des frais minimes de \$3.44 pour expédition et manutention (Total \$15.39). Je pourrai payer chaque volume en deux mensualités de \$8.44. De plus, il est entendu qu'il me suffira de vous prévenir n'importe quand pour arrêter l'envoi de ces volumes. Si je ne désire pas garder Les Extra-sensitifs et vous le retournez dans les 10 jours avec le pendule, l'étui et la brochure, je ne vous devrais pas un sou.

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code Postal: _____

Veuillez signer ici: _____ Signature des parents si moins de 18 ans. P38119

Ces grands volumes richement reliés, rehaussés de nombreuses photos et illustrations, vous permettront de faire le point sur la télépathie... de

Et, si vous décidez de conserver le premier volume, Les Extra-sensitifs, vous pourrez conserver le pendule avec son étui et la brochure, sans supplément.

Faites venir dès aujourd'hui le premier volume en examen GRATUIT, et recevez SANS SUPPLÉMENT ce pendule avec étui et brochure explicative.

LA PARAPSYCHOLOGIE ou les pouvoirs inconnus de l'homme

- Grands volumes de 24 cm sur 15 (9 1/2" sur 6")
- Superbes reliures similicuir
- Nombreuses photos, illustrations, etc.
- Plus de 300 pages par volume
- Sans supplément, avec le premier volume: un pendule de radiesthésiste, avec étui et brochure "Initiation à la radiesthésie"
- Chaque volume est offert en examen GRATUIT de 10 jours!



Si vous n'avez pas de bon de commande affranchi, postez ce coupon dans une enveloppe.

Certificat d'examen gratuit

à: Laffont Canada Ltée, 17290, route Trans-Canadienne, Kirkland (Québec) H9J 2M5

Veuillez m'envoyer en examen GRATUIT de 10 jours Les Extra-sensitifs, premier volume de la collection LA PARAPSYCHOLOGIE OU LES POUVOIRS INCONNUS DE L'HOMME. Je recevrai par la même occasion le pendule de radiesthésiste avec son étui et la brochure "Initiation à la radiesthésie", que je pourrai garder sans supplément si je décide de conserver le volume. Dans ce cas, je recevrai par la suite tous les deux mois, toujours pour approbation, un autre volume de la collection. Chaque volume que je déciderai de conserver ne coûtera que \$11.95, plus des frais minimes de \$3.44 pour expédition et manutention (Total \$15.39). Je pourrai payer chaque volume en deux mensualités de \$8.44. De plus, il est entendu qu'il me suffira de vous prévenir n'importe quand pour arrêter l'envoi de ces volumes. Si je ne désire pas garder Les Extra-sensitifs et vous le retournez dans les 10 jours avec le pendule, l'étui et la brochure, je ne vous devrais pas un sou.

Nom: _____ (En MAJUSCULES, S.V.P.)

Adresse: _____ App. _____

Ville: _____ Prov.: _____ Code Postal: _____

Veuillez signer ici: _____ (Signature des parents si moins de 18 ans) P381191